

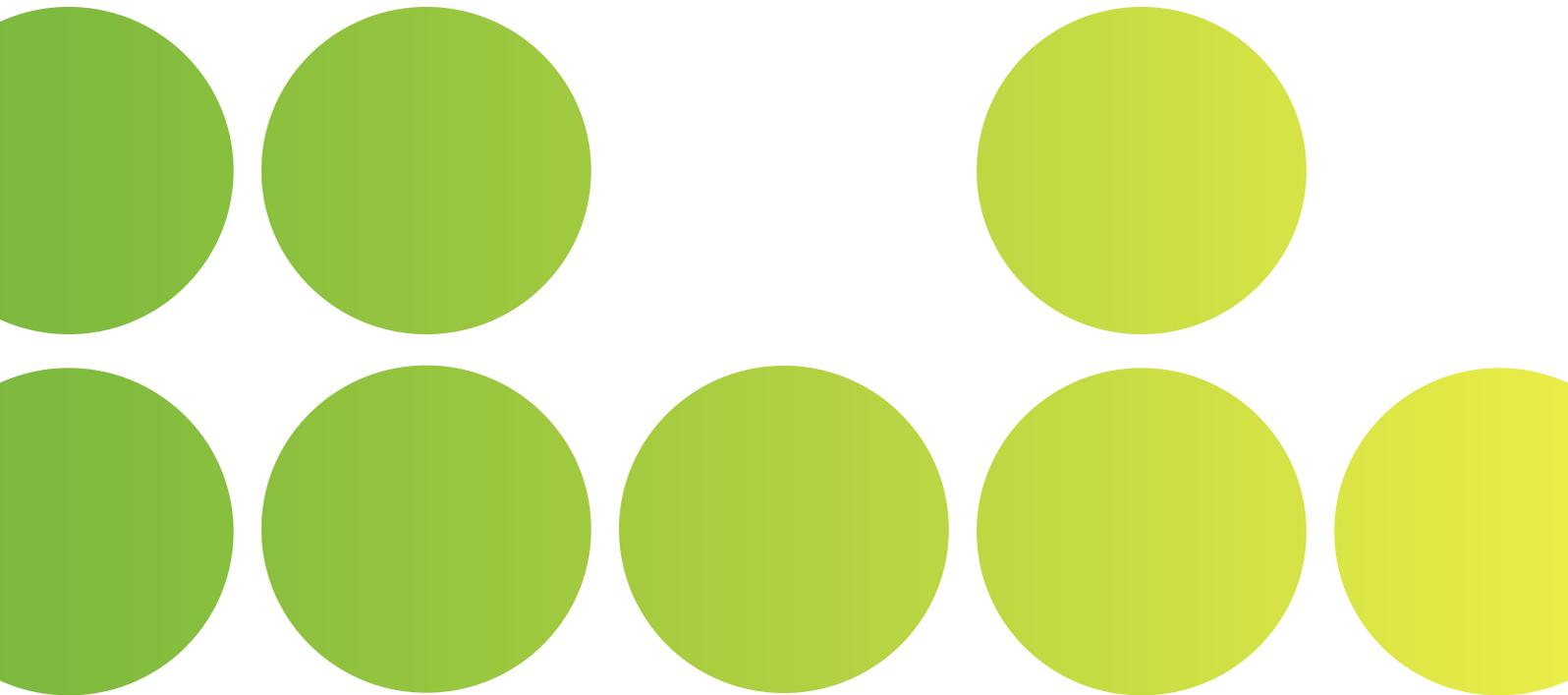


RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés

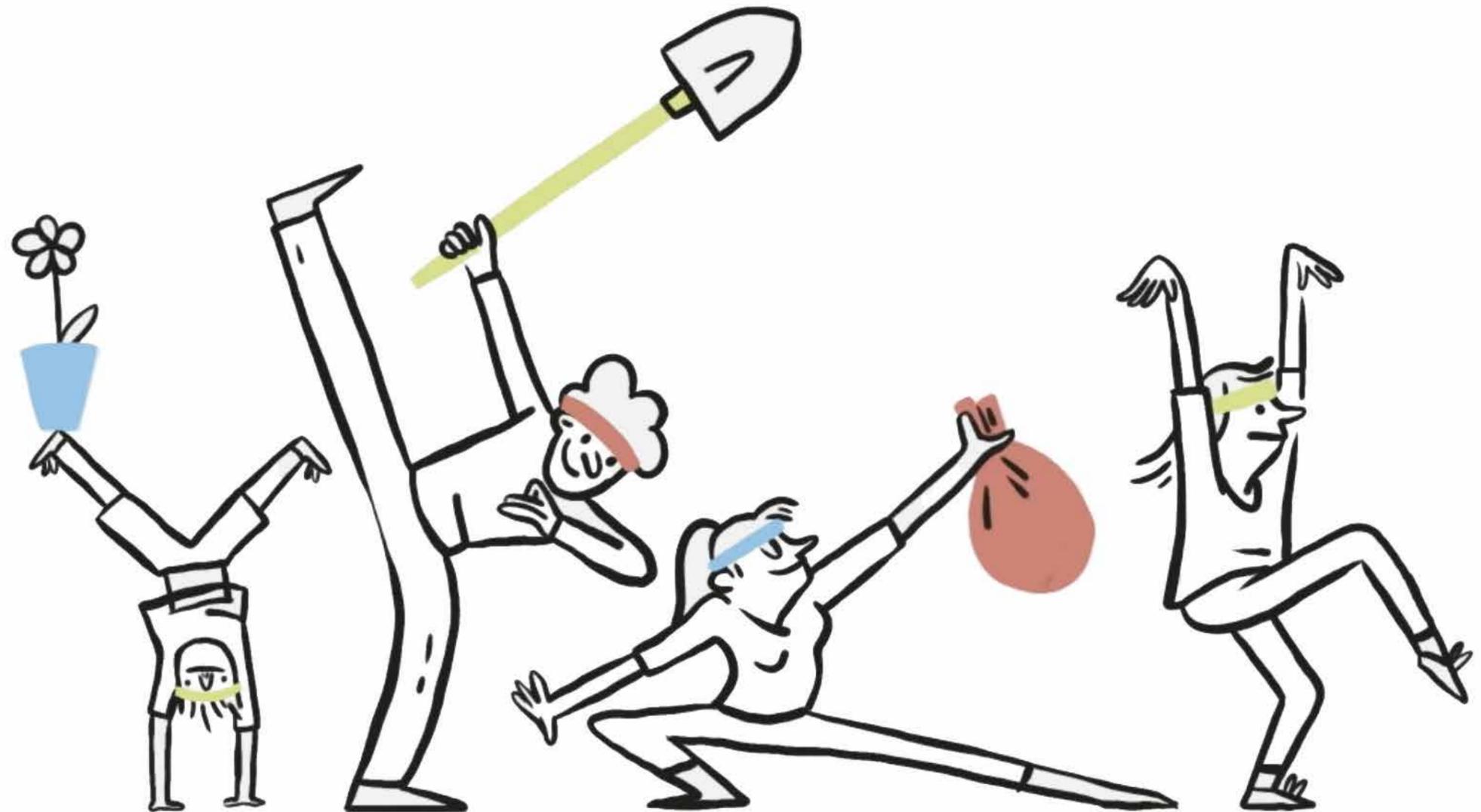


Les rapports



SOMMAIRE

Le territoire desservi	4
Organisation de la collecte et du traitement	6
Production de déchets	10
Prévention des déchets	16
Compostage individuel et collectif	20
Pré-collecte des déchets (bacs, sacs, bornes de collecte)	24
Bornes de collecte textile	28
Collecte des déchets	30
Valorisation énergétique	35
Tri et valorisation	36
Déchèteries et points de collecte	42
Organisation interne	52
Versailles Grand Parc au contact des habitants	53
Ressources financières	55
Orientations 2022	60
Annexes	61



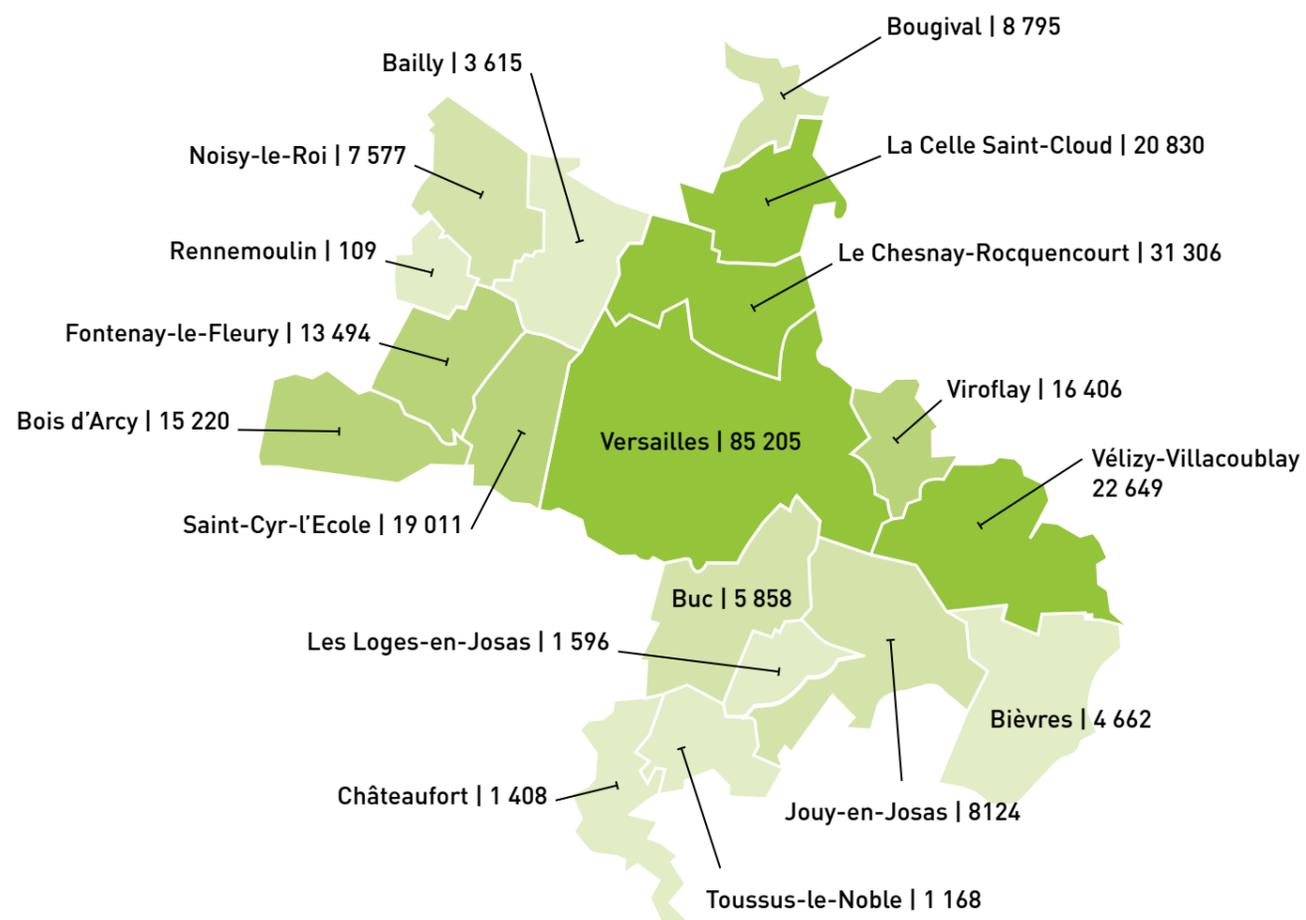
LE TERRITOIRE DESSERVI

L'intercommunalité a été créée en 2002 mais ce n'est qu'en 2010 que Versailles Grand Parc est devenue Communauté d'agglomération. Depuis sa création, l'Agglo est compétente en matière de gestion des déchets (précollecte, collecte, traitement, sensibilisation...). Le territoire de Versailles Grand Parc est composé depuis le 1^{er} janvier 2019, de 18 communes suite à la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés* de 267 033 habitants (population municipale INSEE 2018). Avec un taux d'habitat collectif de 78%, l'agglomération, malgré son hétérogénéité (de 109 habitants pour la plus petite commune à 85 205 pour la plus grande), est majoritairement urbaine.

* le terme « assimilés » signifie que l'intercommunalité gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage.

LE TERRITOIRE : 18 COMMUNES, 267 033 HABITANTS, 12 400 HECTARES



RÉPARTITION DE LA POPULATION

- 32% - Versailles
- 52% - Ville de plus de 10 000 habitants (hors Versailles)
- 16% - Ville de 10 000 habitants ou moins

Sources : Population municipale INSEE 2018

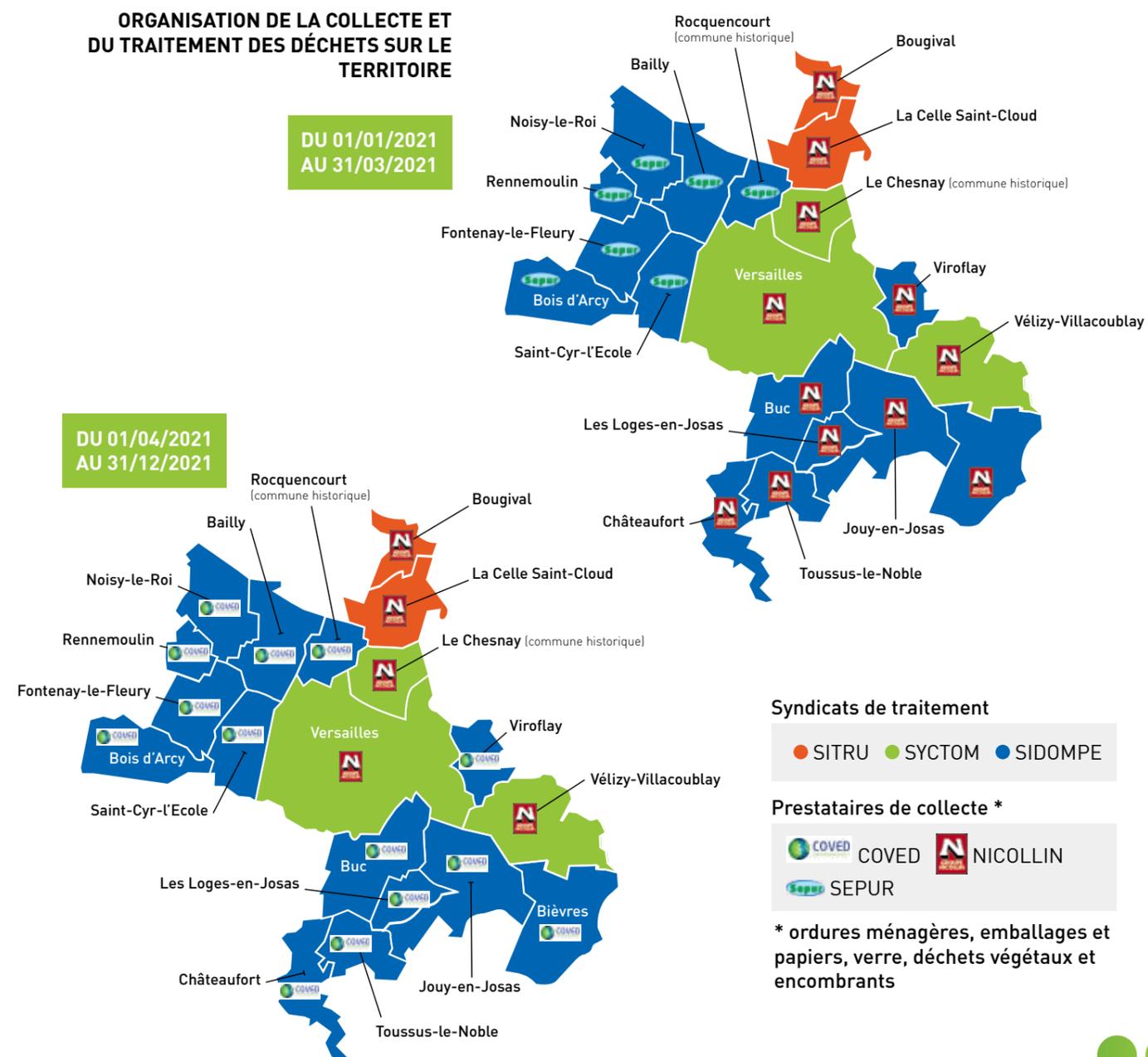
La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglomération dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, l'Agglo assure notamment :

- **La mise en place d'équipements de précollecte des déchets** : ils permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les déchets végétaux et les emballages et papiers via la mise en place de bornes de collecte ou de bacs.
- **La collecte des déchets** : elle est assurée par deux prestataires : Nicollin et SEPUR sur les trois premiers mois de l'année puis Nicollin et la COVED à partir du 1^{er} avril 2021 (cf. carte ci-dessous).
- **Le traitement des déchets** le traitement des déchets collectés sur Versailles Grand Parc est assuré par trois syndicats : le SYCTOM pour les

tonnages collectés sur la commune historique le Chesnay, à Versailles et à Vélizy-Villacoublay, le SITRU pour ceux collectés à la Celle-Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglomération (dont la commune historique Rocquencourt).

- **La gestion des déchèteries** : plusieurs déchèteries sont disponibles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- L'organisation d'actions de prévention et de sensibilisation au tri et à la réduction de déchets.
- **Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles** (déchets végétaux et alimentaires) en habitat individuel et collectif.

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

En 2021, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les trois syndicats de traitement). Nous comptons 53 marchés en cours d'exécution.

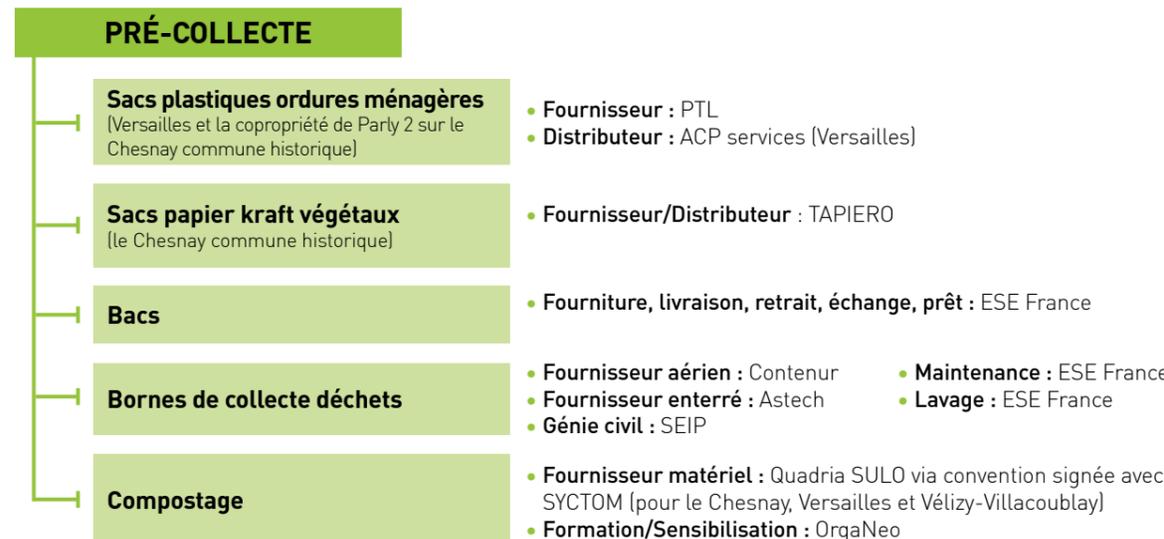
On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (cf. annexe 1) :

- **Pré-collecte** : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, sacs, bornes de collecte déchets, composteurs) et actions de sensibilisation ;
- **Collecte et traitement** : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, compostage centre de stockage) ;
- **Déchèteries** qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;
- **Autres** : acquisition de logiciel, prestations intellectuelles (études) et travaux.

L'année 2021 a été marquée par la notification des marchés publics suivants, ainsi que par le passage de 6 avenants (cf. annexe 2) :

- Marché entretien des espaces verts dans l'enceinte des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et, à titre exceptionnel, sur d'autres sites du territoire ;
- Marché de traitement des déchets alimentaires et assimilés du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Marché captif de fourniture, remplacement, adaptation, pose et mise en service de bornes de collecte adaptées à l'expérimentation de la tarification écoresponsable sur la zone d'aménagement concertée Charles Renard sur la commune de St-Cyr-l'Ecole ;
- Marché subséquent fourniture de sacs prépayés destinés aux ordures ménagères dans le cadre du déploiement de la tarification Eco-Responsable.

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le lancement du marché de collecte des déchets alimentaires.



¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques ² Déchets diffus spécifiques ³ Déchets d'activités de soins à risques infectieux

TEMPS FORT

Au 1^{er} avril 2021, les sociétés COVED et Nicollin ont repris les prestations de collecte des déchets sur l'agglomération.

Ce nouveau marché de collecte a été notifié début septembre 2020 incluant ainsi une période de 7 mois de préparation qui a permis aux nouveaux titulaires d'acheter de nouveaux camions, de procéder au transfert des personnels de collecte.

Ce nouveau contrat est marqué par :

- une recherche de rationalisation des circuits des camions. Les anciens circuits souvent peu optimisés car hérités des anciens marchés communaux ont été retravaillés. En s'affranchissant des limites communales, les collecteurs limitent les déplacements inutiles et donc les émissions de CO2 et maîtrisent les coûts. Cette rationalisation a impliqué des changements dans le planning de collecte. Une campagne de communication a été lancée pour informer et sensibiliser la population au nouveau calendrier de collecte.
- Il est également marqué par la modernisation des prestations : équipement de tous les camions de GPS, mise en place de nouveaux outils informatiques, équipement de système de lecture des puces des bacs des véhicules circulants en territoire pilote pour la tarification éco-responsable, mise en place de la pesée embarquée sur tous les camions...
- Enfin, la diminution de l'impact environnemental liée à la circulation des camions de collecte est aussi un des axes majeurs. La quasi totalité des

benne de collecte bénéficie d'une carburation au GNV. Une benne électrique est également présente sur le territoire. Le nombre de véhicules électriques sera augmenté à l'horizon 2023.

Bien que les personnels de collecte aient été maintenus sur le territoire dans leur majorité, le démarrage du marché a été marqué par une diminution de la qualité du service (nombre de réclamations en forte hausse en 2021). Après quelques semaines, la qualité du service est revenue à la normale.



TRAITEMENT

L'Agglomération dépend de 3 syndicats pour le traitement de ses déchets : le SITRU, le SYCTOM de Paris et le SIDOMPE. Pour certains flux de déchets, elle a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

	SITRU	SYCTOM DE PARIS	SIDOMPE
ORDURES MÉNAGÈRES	Usine d'incinération Cristal de Carrières-sur-Seine	Usine d'incinération Isséane (Issy-les-Moulineaux)	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021 : usine d'incinération de Thiverval-Grignon avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc pour les communes de Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Buc A partir du 1 ^{er} avril 2021 les voies étroites font également l'objet d'un regroupement au centre de transfert de Buc
EMBALLAGES ET PAPIERS	Centre de tri de Nanterre du 1 ^{er} janvier au 31 août 2021 Convention signée entre le SITRU et le SYCTOM depuis le 1 ^{er} janvier 2016 Centre de transfert de Gennevilliers puis centre de tri de Harnes (62) du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2021.	Centre de transfert de Buc puis Centre de tri de Nanterre	Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 2021 : centre de tri de Thiverval-Grignon avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc pour les communes de Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Buc A partir du 1 ^{er} avril 2021 les voies étroites font également l'objet d'un regroupement au centre de transfert de Buc A compter du 1 ^{er} novembre 2021 : démarrage des travaux de modernisation du centre de tri de Thiverval-Grignon (extension des consignes). Les emballages et papiers sont déposés au centre de transfert de Nicollin à Buc pour ensuite être acheminés au centre de tri de Limeil-Brévannes en gros porteurs
ENCOMBRANTS	Centre de tri de Gennevilliers	Centre de tri de Buc	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de tri de Thiverval-Grignon
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Plateforme de compostage de Bailly	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly pour Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Viroflay Plateforme de compostage BVS à THIVERVAL-GRIGNON pour Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt commune historique, Saint-Cyr-l'Ecole
VERRE	Centre de transfert de Carrières-sur-Seine Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de transfert de Buc Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)	De janvier 2021 à octobre 2021 : centre de transfert de Thiverval-Grignon Depuis novembre 2021 : centre de transfert Sepur à Thiverval-Grignon Puis recyclage du verre à la verrerie de Saint Gobain (Crouy)

REPRÉSENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SYCTOM	SIDOMPE
NOMBRE TOTAL DE COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT	14 communes	82 communes	116 communes
NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À L'AGGLO	2 communes	3 communes	14 communes
NOMBRE TOTAL D'HABITANTS PAR SYNDICAT	300 266 habitants	6 000 000 habitants	469 645 habitants
RÉPARTITION DES HABITANTS DE L'AGGLO PAR SYNDICAT	11,09 %	52,11 %	36,79 %
NOMBRE D'HABITANTS AGGLO / PART DANS LE SYNDICAT	29 625 habitants (8,97 %)	139 160 habitants (2,32%)	98 248 habitants (20,92%)

En annexe 3, une carte du devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc a été réalisée en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La réglementation française prévoit un certain nombre de précautions à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination des déchets. Chacune de ces activités est encadrée par le code de l'environnement, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations.

Le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France a été adopté par le Conseil régional le 21 novembre 2019, à la suite d'une procédure formalisée par décret (n° 2016-811 du 17 juin 2016) comprenant une enquête publique ainsi qu'une large concertation et consultation des acteurs franciliens.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, dans le cadre mondial et européen (la loi « contribue à la mise en place d'une Union européenne de l'énergie »). Elle vise aussi à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et en favorisant des énergies dites « nouvelles », propres et sûres. Elle comporte aussi des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

L'ordonnance de juillet 2020 porte sur l'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Depuis, le contexte réglementaire a évolué avec la publication des directives européennes du paquet dit « économie circulaire » transposées par l'État français via l'ordonnance 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGEC**.

OBJECTIFS DU PRPGD

→ Atteindre une réduction des DMA de 10 % en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031.

→ Valeur cible : 451 kg/hab et par an en 2020, 429 kg/hab et par an en 2025

Loi AGEC : réduire de 15 % les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

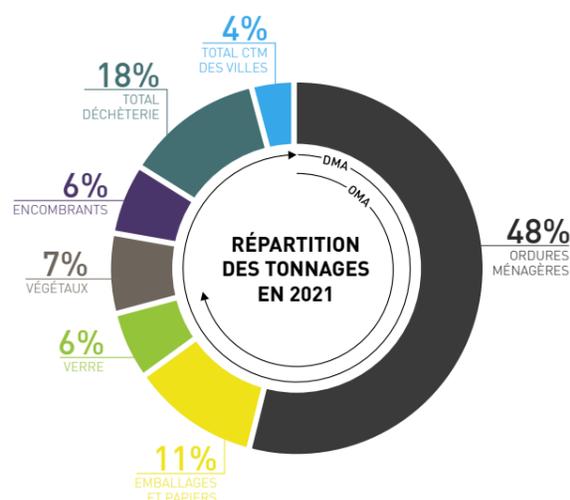


QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2021

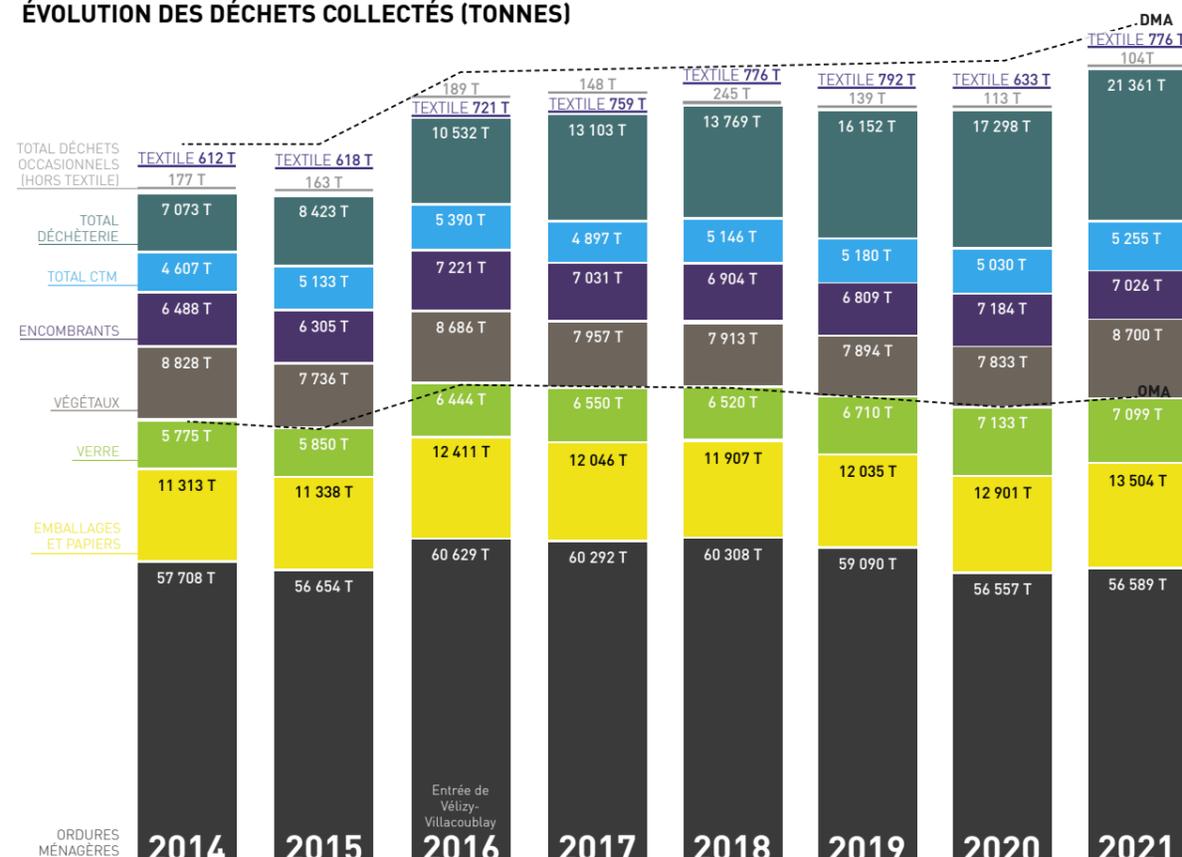
En 2021, Versailles Grand Parc a collecté 119 637 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA*) comprenant 77 191 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Les OMA regroupent les Ordures Ménagères, les Déchets emballages et papiers ainsi que le Verre.

* DMA = OMA + déchets végétaux + objets encombrants + déchets des déchèteries + déchets des CTM + déchets occasionnels (hors textile)



ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (TONNES)



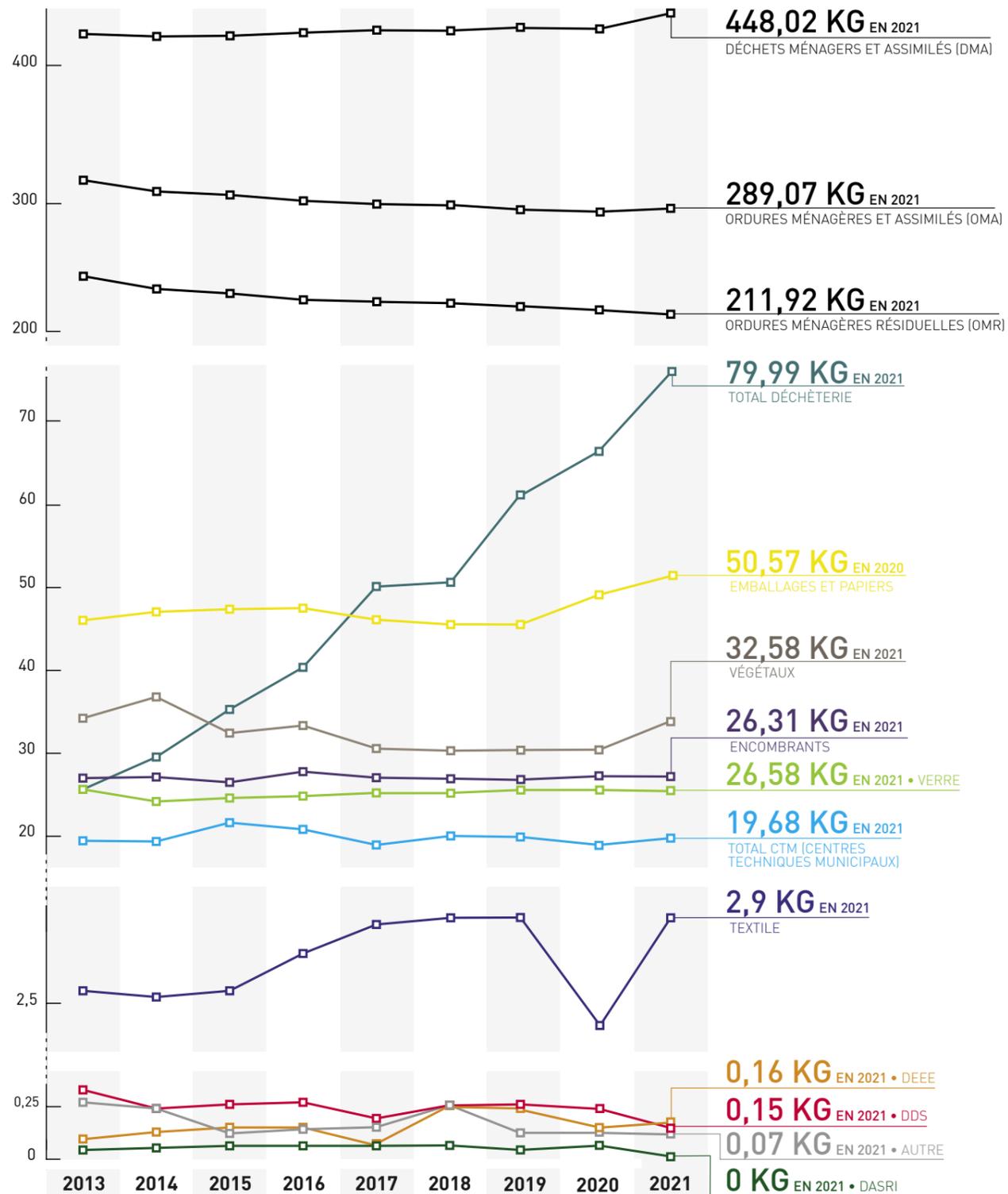
Les OMA présentent une légère augmentation de 0,8% en comparaison à 2020 (mais 37,2 kg/hab. en moins qu'en 2010).

Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 11% depuis 2010 (soit 400 kg/habitant en 2010 contre 448 kg/habitant en 2021). Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des tonnages apportées en déchèterie et notamment à la nouvelle déchèterie de Buc qui a ouvert ses portes en mars 2020. A noter que le territoire ne disposait pas de déchèterie avant mi-2012 et que le territoire accepte les apports des professionnels et des habitants dans ces établissements ce qui a conduit inévitablement à une hausse globale de la production de déchets. En effet, si certaines collectivités refusent les apports des professionnels en déchèterie, Versailles Grand Parc a fait le choix de les accepter afin de limiter les dépôts sauvages. Pour cela, les professionnels s'acquittent d'une redevance.

A noter que les professionnels peuvent également bénéficier du service public sur les autres flux (collectes en mélange avec les déchets des ménages) excepté pour les encombrants.



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (KG/HABITANT/AN)



La production des OMA des habitants de Versailles Grand Parc a légèrement augmenté en 2021 (+1,56 kg/hab par rapport à l'année précédente). Cette hausse est principalement observée sur les emballages/papiers (+2,15 kg/hab par rapport à 2020) alors qu'au contraire les tonnages OMR (-0,36 kg/hab en 2021) et verre (-0,19kg/hab en 2021) ont baissé. L'augmentation des ratios emballages/papiers s'explique par le passage en extension des consignes de tri sur les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay (ville historique). Les DMA ont également sensiblement augmenté cette année avec +20 kg/hab par rapport à 2020. Ce phénomène est principalement dû à une forte augmentation des apports en déchèteries en 2020 (+ 15,07 kg/hab en 2021 contre + 3,1 kg/hab en 2020) suite à l'ouverture de la déchèterie de Buc courant 2020 les fréquentations sont à la hausse. On note également une augmentation de la production des déchets végétaux des habitants (+3,18% en 2021). Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 8.



FOCUS RÉGLEMENTAIRE

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi LTECV) :

100% d'extension des consignes de tri en 2022
Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

Ordonnance juillet 2020 :

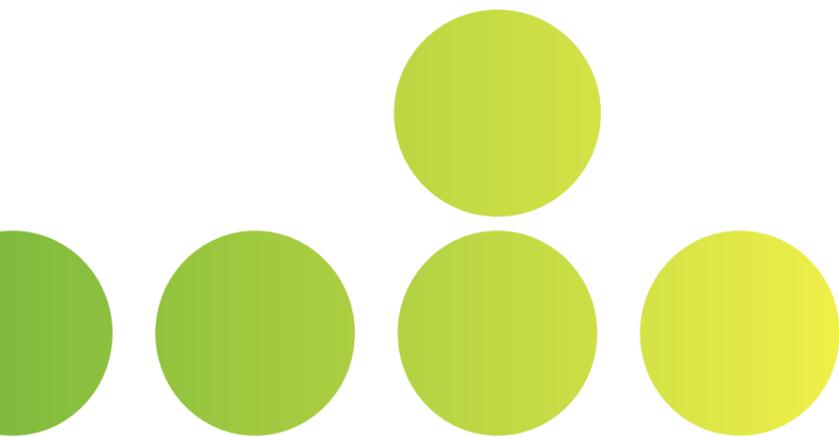
Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) :

Déploiement au plus tard le 31 décembre 2022 du dispositif harmonisé de règles de tri sur les emballages ménagers. Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Tendre vers l'objectif 100% plastiques recyclés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

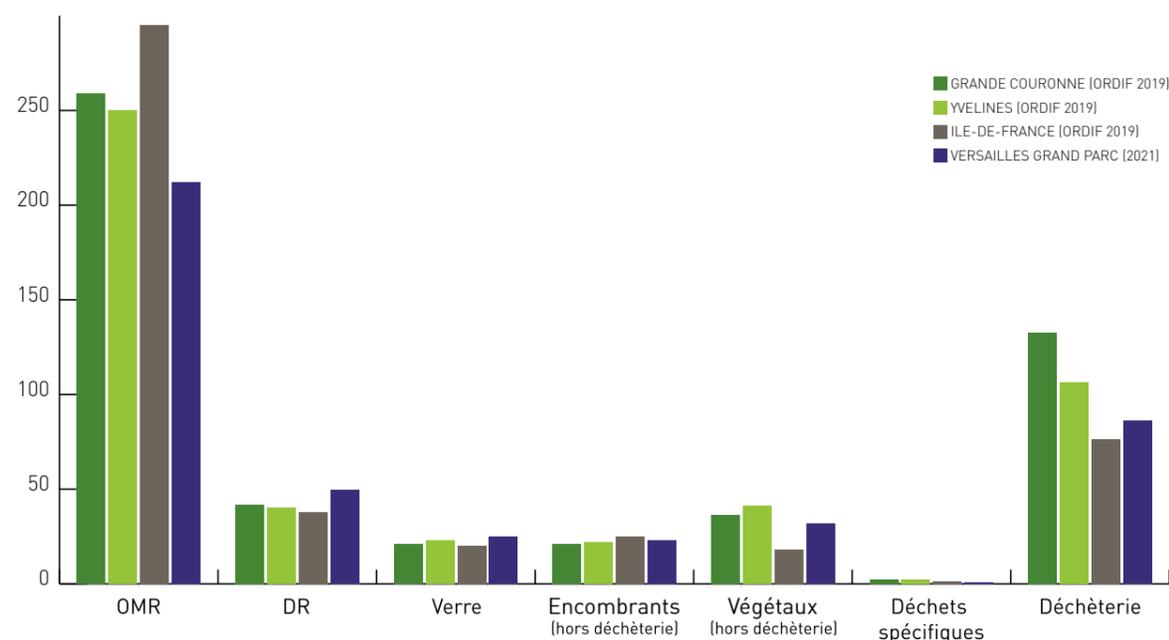
Objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) :

- Réviser et harmoniser les règlements de collecte pour intégrer les objectifs du PRPGD.
- Caractériser les OMR pour cibler la communication et les actions de prévention et tri des déchets.
- Renforcer les performances des collectes sélectives et de recyclage : 100% d'extension des consignes de tri en 2022, harmonisation des schémas de collecte/couleurs et consignes de tri...
- Généraliser le tri à la source de déchets organiques (biodéchets) en 2025 (objectif ramené au 31/12/2023 à la suite de la publication de la loi AGEC).
- Améliorer l'articulation et l'organisation de la collecte et du traitement (schémas opérationnels de coordination, avec expérimentation sur 3 territoires)



COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX (SOURCE ORDIF-ANNÉE 2019 ET VERSAILLES GRAND PARC 2021 - KG/HAB/AN)

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 9



• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : La production d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'Agglomération est de 212 kg/hab./an. Ces performances la situent bien en dessous des ratios ADEME 2019 pour l'habitat urbain (261 kg/hab./an) ou de ceux de la région (283 kg/hab./an) et du département des Yvelines (252 kg/hab./an). La conduite d'un programme local de prévention des déchets permet, chaque année, de réduire ce ratio et le lancement du projet de tarification écoresponsable devrait permettre d'accentuer ce phénomène.

• **Collecte sélective** : La production de recyclables secs hors verre est de 51 kg/hab./an, ce qui situe la communauté d'agglomération bien au-dessus des moyennes de 2019 d'Ile-de-France (38 kg/hab./an) et des Yvelines (40 kg/hab./an). Sur les communes concernées par l'extension des consignes de tri, les déchets d'emballages et papiers ont augmenté de 4,7% soit 2.15 kg par habitant. Ce poids est à soustraire à celui des ordures ménagères.

• **Verre** : Le ratio de production du verre collecté (en porte-à-porte et en bornes de collecte déchets) sur le territoire de l'Agglo est de 26,6 kg/hab/an. Ce niveau de production est supérieur de 26,59% par rapport au ratio Ile-de-France 2019 (21 kg/hab/an) sur ce même flux. A ce titre, Versailles Grand Parc présente une belle performance au regard du type de collecte en point d'apport volontaire sur quasi l'intégralité de l'Agglo.

collectés en porte-à-porte est très importante, il convient de souligner le très faible ratio de déchets collectés en déchèteries soit un ratio de 80 kg/hab/an sur l'Agglo contre une moyenne de 106 kg/hab/an constatée en Yvelines. Cependant avec l'ouverture en 2020 de la déchèterie de Buc, on observe cette année que le ratio en déchèterie est pour la première année en 2021 au-dessus de celui de la région Ile-de-France étant de 75 kg/hab/an.

• **Encombrants (hors déchèterie)** : En 2021, la collecte des encombrants en porte-à-porte sur le territoire intercommunal correspond à une production de 26 kg/hab./an, ce qui est légèrement inférieur par rapport au ratio 2019 de la région Ile-de-France (27 kg/hab/an) et légèrement supérieur au ratio de 2019 des Yvelines (24 kg/hab/an). Cela s'explique par un niveau de service très élevé, qui pallie un réseau de déchèteries en cours de déploiement. Ainsi, si la production d'encombrants

• **Déchets végétaux** : La production de déchets végétaux collectée en porte à porte est très importante sur le territoire intercommunal. Le ratio de 33 kg/hab/an situe l'Agglo bien au-dessus de celui de l'Ile de France (19 kg/hab/an) mais s'explique par son cadre de vie très verdoyant ainsi qu'un réseau de déchèterie qui reste encore à développer (une 3^e déchèterie permettrait de desservir l'ensemble des habitants du territoire).



PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE : DÉMARRAGE DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La tarification éco-responsable (TECO) s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des coûts.

Une réduction des tonnages et une amélioration du tri sont attendues.

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de la campagne d'adaptation des bacs sur les 7 premières communes pilotes du territoire (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennequin).

La tarification éco-responsable permet d'introduire une part variable dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM calculée uniquement en fonction des valeurs locatives des logements). Celle-ci est liée à la taille et au nombre de présentation des bacs destinés aux ordures ménagères (OM) ou des dépôts effectués en bornes de collecte OM. Parallèlement le taux de TEOM est réduit.

Les usagers en habitat pavillonnaire ou bénéficiant d'une collecte via une borne ont reçu la visite d'un agent qui les a sensibilisés sur la réduction des déchets, a fait le point sur leur dotation, leur a remis un badge ou a demandé le changement de leurs bacs si nécessaire.

En habitat collectif les gestionnaires d'immeuble ou les membres des conseils syndicaux ont été sollicités.

Plus de 91% des logements ont ainsi bénéficiés de cette campagne et ont été dotés de bacs ou badges.

Chaque usager a également reçu une fiche profil récapitulant les principes de la tarification éco-responsable et les bons gestes à adopter pour maîtriser sa facturation.

Les dotations en bacs n'ont pu, en partie, être effectuées concomitamment à la campagne d'adaptation. Le retard pris a engendré une modification du planning de déploiement : les comptages à blanc ont ainsi démarré qu'au 1er janvier 2022.

Un portail a été proposé aux usagers dotés individuellement de bacs ou badge. Il leur permet de suivre leur utilisation du service (levées ou dépôts), de demander un changement de bacs, une carte de déchèterie, un badge d'accès aux bornes de collecte.

La communication autour du projet a été maintenue et renforcée : envoi de courriers, boîtages dans les immeubles, articles de presse...

La campagne d'adaptation des bacs pour la commune de Saint-Cyr-l'École a débuté fin 2021 et se poursuit en 2022.

Le programme d'actions du PLPDMA se décompose en 5 thématiques principales :

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

L'Agglomération continue de sensibiliser les publics scolaires, en partenariat avec les villes de son territoire, à travers des animations en classe.

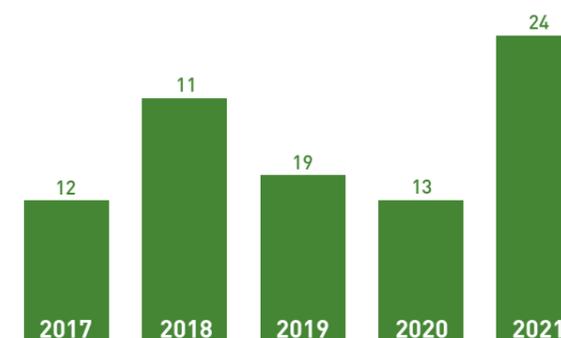
L'Agglomération a également développé la sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire. Elle a en particulier organisé une animation, le 3 octobre 2021, au salon du zéro déchet de Fontenay-le-Fleury en proposant aux passants des recettes pratiques de cuisine anti-gaspi dispensées par un chef et une diététicienne.

BIODÉCHETS

• Opération compostage individuel et collectif :



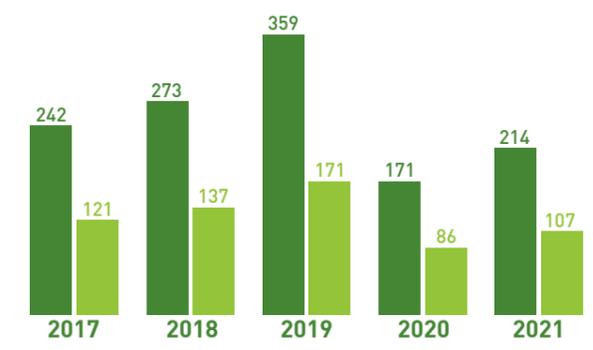
En 2021, 501 composteurs ont été distribués en habitat individuel, portant le taux d'équipement à 26,1% des pavillons du territoire (6 505 maisons équipées). Pour le compostage collectif en résidence, 24 nouvelles résidences se sont lancées dans le compostage collectif en 2021, portant le total à 91 résidences soit environ 1 470 foyers volontaires. Tous les sites ont bénéficié d'une formation et d'un accompagnement.



Sites de compostage partagés lancés



• Opération « j'adopte une poule » : En 2021, l'Agglomération a reconduit l'opération « j'adopte une poule » pour réduire les déchets. La session du printemps a permis de distribuer 214 poules sur tout le territoire (dont 68 de réforme). Cette opération, qui rencontre un important succès depuis 2016 (1 585 poules pour 785 foyers équipés au total), sera à nouveau reconduite en 2022. Pour rappel, une poule peut consommer jusqu'à 10 kg de déchets par an.



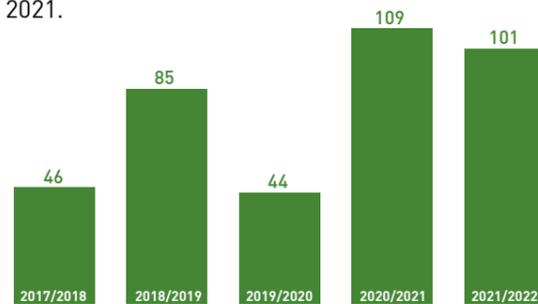
Evolution du nombre de demandes de poules

■ NOMBRE DE POULES DISTRIBUÉES ■ NOMBRE DE FOYERS ADOPTANTS



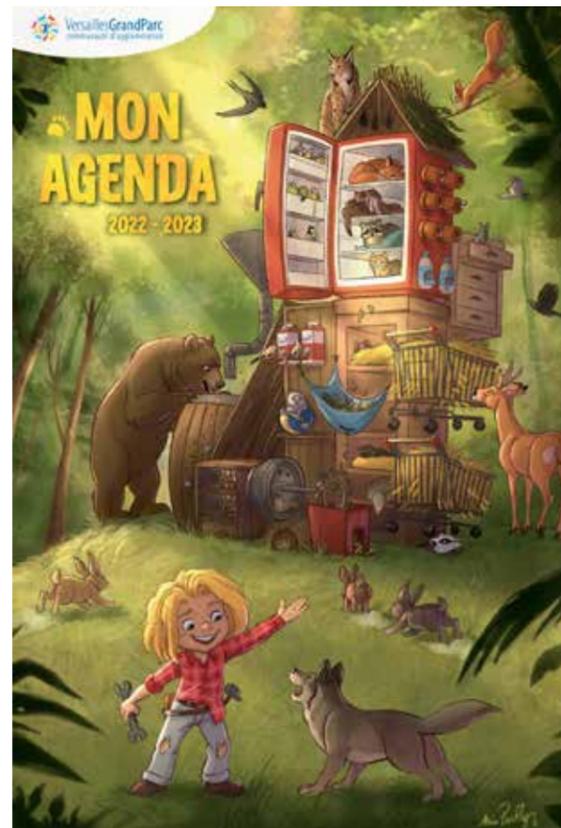
SENSIBILISATION DES PUBLICS

• **Organisation d'ateliers de sensibilisation** : Les thèmes des ateliers auprès des publics scolaires sont le réemploi, le tri, la prévention et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Malgré la crise sanitaire, 114 ateliers ont été effectués en 2021 par le prestataire L&M. Les ateliers sont désormais à destination de l'ensemble des primaires. Au total, environ 1 800 enfants ont ainsi été sensibilisés en 2021.



Quantité d'animations réalisées

• **Réalisation et distribution de l'agenda** (10^{ème} édition) sur le thème du devenir des déchets (le tri des déchets et l'extension des consignes de tri, le verre une ressource infinie, que deviennent les épluchures, DEEE les solutions, pas d'encombrants dons ressourceries). Cinq classes du territoire ont participé à sa réalisation avec l'aide de la dessinatrice Miss Prickly. Cette collaboration est rendue possible par le partenariat très fort liant l'agglomération au Festival BD de Buc. Un agent de la collectivité intervient également en classe pour transmettre ses connaissances sur les différents thèmes abordés. Environ 10 500 exemplaires de l'agenda ont été distribués gratuitement aux classes de cycle 3.



• L'Agglomération organise également des visites de centre de tri et des visites des déchèteries (de Bois d'Arcy ou de Buc) avec les élèves afin de les sensibiliser à la prévention des déchets, au tri, mais également aux filières de recyclage. Ces opérations n'ont pu être menées cette année en raison de la crise sanitaire et des travaux en cours au centre de tri.

• **Versailles Grand Parc** a organisé 7 séances de spectacles à destination des scolaires. 38 classes ont ainsi pu assister au spectacle proposé par la troupe Pile Poil et Cie (plus de 900 élèves concernés).



• La collectivité a également participé à des actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment à la journée de l'écologie de Vélizy (stand roue du tri), au marché aux fleurs de Saint Cyr-l'Ecole (atelier brico récop).

EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Distribution d'autocollants Stop-pub pour réduire la publicité chez les particuliers : ces autocollants permettent aux habitants de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant de recevoir les informations des communes ou de la communauté d'agglomération. Efficace à 90 %, il permet d'éviter 30.7 kg de déchets de papiers/foyer/an.

ÉVITEMENT DES AUTRES FLUX DE DÉCHETS

Sur les deux déchèteries de Versailles Grand Parc, un espace réemploi a été mis en place. L'ensemble des objets est récupéré par Emmaüs (partenariat test d'un an). Sur la déchèterie de Bois D'Arcy, depuis le commencement le 28 août 2020, 4 retraits ont été effectués (environ 17 m³ d'objets récupérés) et sur la déchèterie de Buc, depuis le commencement le 23 juillet 2020, 8 retraits ont également été effectués (environ 120 m³ d'objets récupérés au total).

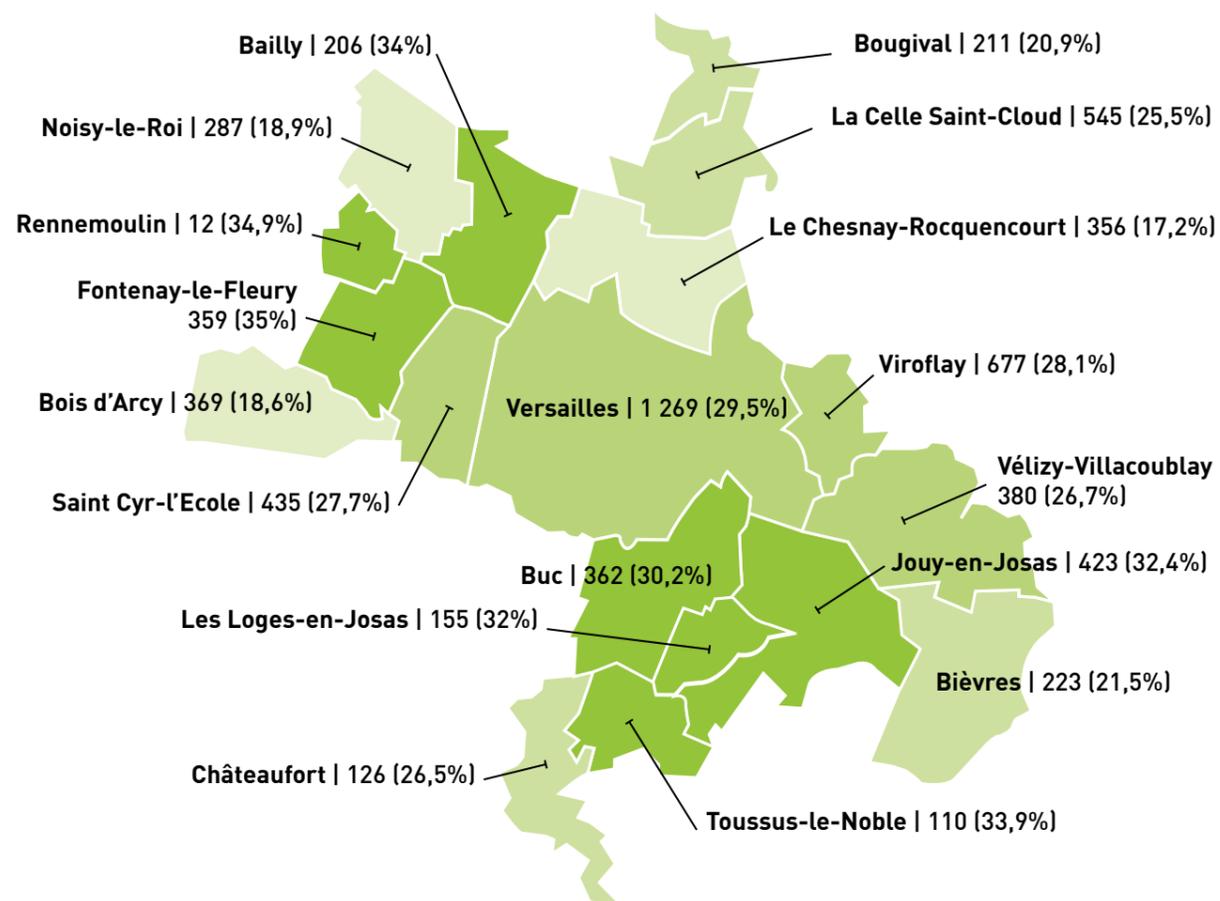
EN ROUTE
POUR LE



COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

En 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel, qui s'est étendue en 2012 au compostage collectif. Depuis 2018, l'agglomération propose le lombricompostage, aux foyers ne pouvant pas bénéficier de composteurs (faute d'un espace adapté). L'objectif de ces actions est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets.

TAUX D'ÉQUIPEMENT TOTAL EN 2021 : 26,10% DE MAISONS ÉQUIPÉES EN COMPOSTEURS

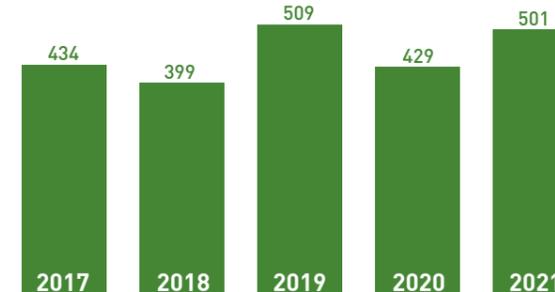


COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2021, malgré la crise sanitaire toujours présente, l'Agglomération a continué à proposer à ses habitants l'obtention d'un composteur. Ce matériel est délivré suite à une formation sous forme de webinaire organisé en soirée.

Les composteurs sont ensuite distribués au sein des locaux de Versailles Grand Parc. Cette formule rencontre toujours un réel succès auprès des usagers et sera reconduite.

Durant l'année 2021, 15 webinar ont été organisés sur le compostage individuel.



Quantité de composteurs distribués



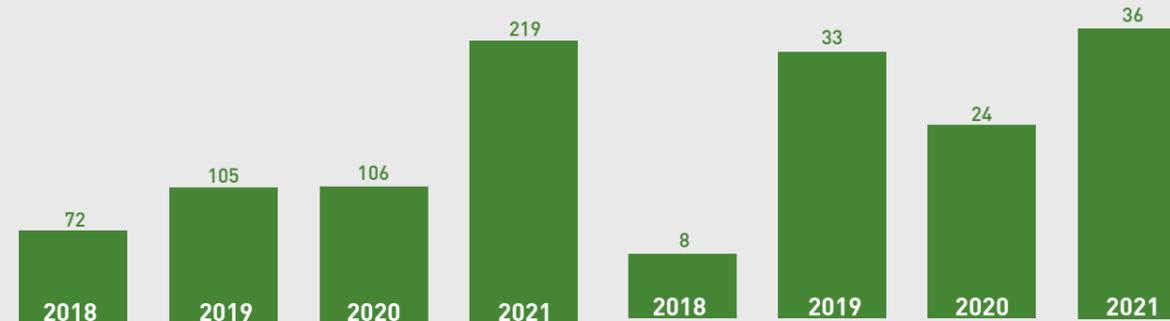
LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a étendu, en septembre 2018, son action de compostage individuel. Elle propose une alternative aux administrés qui ne disposent pas d'espaces extérieurs adaptés au compostage en bac, avec le lombricompostage. Cette pratique permet de composter ses biodéchets en intérieur. Versailles Grand Parc a organisé en 2021 8 webinar et 1 réunion en présentiel, qui ont permis de distribuer 177 lombricomposteurs.

Nouveauté : l'Agglomération a proposé à ses administrés 2 ateliers de perfectionnement en lombricompostage, afin de pouvoir échanger et présenter les bons gestes.

INCIDENCE DE LA TECO

Dans le cadre de la mise en place de la tarification éco-responsable, la campagne d'adaptation des bacs a débuté en janvier 2021. Elle a eu une incidence forte sur la distribution de composteurs et lombricomposteurs individuels dans les 7 communes pilotes (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Rennemoulin).



Quantité de composteurs distribués dans les communes pilotes TECO

Quantité de lombricomposteurs distribués dans les communes pilotes TECO

COMPOSTAGE COLLECTIF

Nécessaires en raison de la typologie du parc de logements (77 % d'habitat vertical), des sites de compostage collectif se développent. En 2021, 24 nouveaux projets collectifs ont été mis en place. Au total, 91 résidences privées sont équipées de composteurs collectifs sur le territoire.

COMMUNE	NOMBRE DE RÉSIDENCES
BAILLY	1
BIÈVRES	1
BOIS D'ARCY	2
BOUGIVAL	4
BUC	1
FONTENAY-LE-FLEURY	2
JOUY-EN-JOSAS	6
LA CELLE SAINT-CLOUD	5
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	4
LES LOGES-EN-JOSAS	1
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	4
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	3
VERSAILLES	36
VIROFLAY	19
TOTAL	91

Les éléments nécessaires au lancement d'installations de compostage collectif sont :

- **La faisabilité technique** : espace végétalisé suffisant et emplacement adéquat pour les composteurs
- **La formation de personnes référents composteurs (2 minimum)** : celle-ci dure une journée sur le territoire. Elle s'effectue pour partie au sein d'une résidence qui composte déjà.
- **L'accord de l'assemblée générale sur le projet de compostage** contractualisé par la signature d'une convention de mise à disposition tripartite entre le syndic, les référents composteurs et l'Agglomération.

Les étapes suivies par les résidences qui souhaitent se lancer dans le projet sont :

- Diagnostic / Etude de faisabilité par Versailles Grand Parc
- Présentation en assemblée générale par les résidents
- Obtention de l'accord du conseil syndical et/ou du syndic
- Formation des référents composteurs
- Signature des conventions de partenariat
- Installation des composteurs et livraison des bio-seaux

La fourniture du matériel, la formation et l'accompagnement de Versailles Grand Parc tout au long du projet sont entièrement gratuits. Même après le lancement de l'aire de compostage, l'Agglomération reste présente si des visites de suivi sont demandées par les référents.

NOUVEAU

Vidéo « Composter, c'est partager ! »

Cette vidéo a été publiée sur la page Youtube de Versailles Grand Parc. Elle vise à promouvoir les démarches de compostage collectif au sein de la communauté d'agglomération.



Elle présente l'action locale menée par les référents de site, mais aussi l'accompagnement de l'Agglomération.

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

Il est à noter que d'autres espaces se lancent dans une démarche de compostage collectif : les associations, les établissements scolaires ou extra-scolaires...

Les professionnels peuvent également faire une demande de composteurs ou lombricomposteurs auprès de l'Agglomération. Après un diagnostic de faisabilité, la formation des référents et un cadrage du projet, les composteurs peuvent être installés. Là aussi, l'accompagnement de l'agglomération est totalement gratuit.

En 2021, 8 zones de compostage autonome en établissement ont été installées.

DISTRIBUTION DE COMPOST

La Communauté d'agglomération organise des sessions de distribution de compost, afin de restituer aux habitants qui le désirent, les fruits de la collecte et de la valorisation des déchets végétaux. Ces distributions ont lieu au printemps et à l'automne.

Cette année, 2 distributions ont été organisées à l'automne (avec la crise sanitaire, les distributions du printemps n'ont pas pu être assurées). Ces opérations ont permis à 184 administrés de récupérer 41,08 tonnes de compost.

En 2021, 8 zones de compostage autonome en établissement ont été installées.

FOCUS

Résidence Versailles Grand Siècle

La Résidence Versailles Grand Siècle a décidé en 2021 d'installer une aire de compostage collectif pour ses résidents.

Sur 1 200 foyers desservis par le site, 50 foyers apportent leurs biodéchets. Versailles Grand Siècle est à l'heure actuelle la résidence la plus importante inscrite dans une démarche de compostage partagé avec Versailles Grand Parc.

Quatre personnes furent volontaires pour suivre la formation Référent de site. Suite à la signature de la convention, l'installation des bacs et l'inauguration de la zone de compostage eurent lieu en décembre 2021.



PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS (BACS, SACS ET BORNES DE COLLECTE)

CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers sont actuellement conteneurisés selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des bornes de collecte déchets pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets.

Ainsi, Versailles Grand Parc étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en bornes de collecte déchets.

TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
ORDURES MÉNAGÈRES	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (11%) - Compacteurs pour certaines résidences - Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et pour la résidence Parly 2 sur le Chesnay commune historique
EMBALLAGES ET PAPIERS	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (11%) - Compacteurs pour certaines résidences
VERRE	- Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly 2 sur le Chesnay-Rocquencourt et Vélizy-Villacoublay) - Bornes de collecte pour les autres (85%)
DÉCHETS VÉGÉTAUX	- Bacs - Sacs sur le Chesnay commune historique - Grutage ou apport en benne pour certaines résidences/quartiers (3%)

BORNES DE COLLECTE

Versailles Grand Parc recense 927 conteneurs sur son territoire, dont 914 lui appartenant et développe son parc de bornes de collecte.

QUANTITÉ DE BORNES DE COLLECTE APPARTENANT À VERSAILLES GRAND PARC AU 31/12/2021				
	EMBAL. PAPIER	VÉGÉTAUX	OM	VERRE
BAILLY	0	0	0	8
BIÈVRES	4	0	6	8
BOIS D'ARCY	26	0	25	34
BOUGIVAL	0	0	0	22
BUC	3	0	3	15
CHÂTEAUFORT	2	0	1	9
FONTENAY-LE-FLEURY	28	0	28	34
JOUY-EN-JOSAS	4	0	0	19
LA CELLE ST-CLOUD	0	0	0	34
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	6	0	7	43
LES LOGES-EN-JOSAS	1	0	0	8
NOISY-LE-ROI	12	0	9	19
RENNEMOULIN	0	0	0	0
ST-CYR-L'ÉCOLE	49	0	42	58
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	0	1	4
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	2
VERSAILLES	103	0	60	153
VIROFLAY	2	0	2	32
TOTAL AGGLO	241	0	184	502

DÉVELOPPEMENT DU PARC DE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS

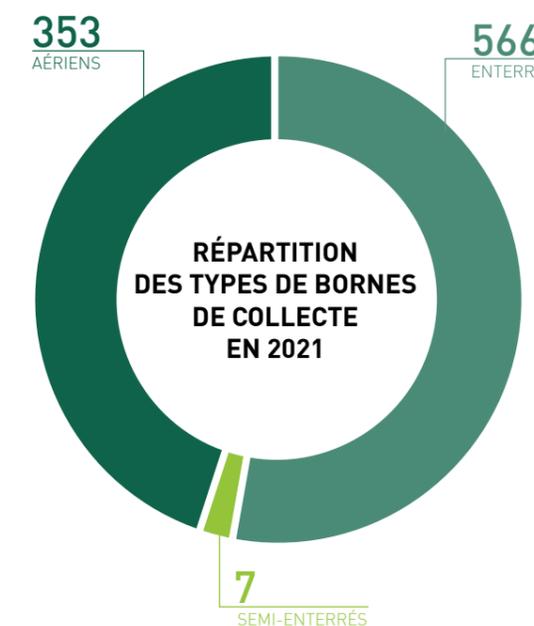
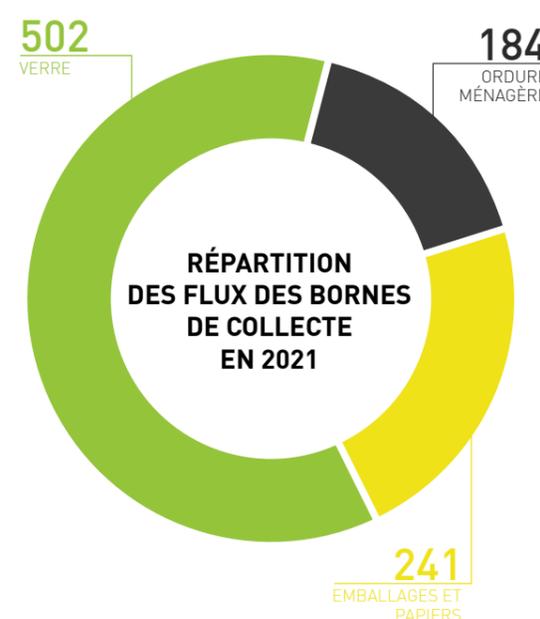
En 2021, Versailles Grand Parc a :

- adapté 9 bornes de collecte ASTECH tous flux confondus (renouvellement du parc)
- remplacé 21 conteneurs enterrés par un nouveau modèle
- travaillé avec les aménageurs privés pour l'installation de 9 conteneurs enterrés.

Le programme de remplacement de conteneurs enterrés vétustes se poursuit sur l'agglomération en 2022 (une quarantaine). Par ailleurs, de nombreuses adaptations ont été prévues dans le cadre du projet de tarification éco-responsable afin de permettre la dépose des déchets par les usagers au moyen d'un badge.

MAINTENANCE ET NETTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les bornes de collecte propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 63 interventions de maintenance curative et 6 campagnes de lavage dans l'année, ainsi que 10 interventions ponctuelles de lavage sur des conteneurs sensibles (sur demande de la commune). Les sessions de lavage représentent en tout 2 605 cuves nettoyées, une même cuve pouvant être lavée plusieurs fois dans l'année).



SUIVI DES RÉSIDENCES

En 2021, trois caractérisations sur des bornes de collecte de flux emballages et papiers ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy et Saint-Cyr-l'Ecole. L'ensemble des bornes de collecte emballages et papiers collectés sur ces communes ont été analysés afin de déterminer la qualité du tri effectuée par les habitants.

→ Taux d'erreurs de tri à Fontenay-le-Fleury : 28,21 %

→ Taux d'erreurs de tri à Bois d'Arcy : 17,73%

→ Taux d'erreurs de tri à Saint-Cyr-l'Ecole : 27,64%

REMPLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE « CONSIGNE DE TRI » SUR LE PARC DE BORNES DE COLLECTE

Dans une optique de renouvellement et d'harmonisation et pour faire suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur certaines communes du territoire, une signalétique actualisée (la précédente datant de 2013) a progressivement été déployée courant 2021. En effet, le service communication met régulièrement à jour les consignes de tri à destination des usagers afin de rendre le geste de tri le plus intuitif possible. La mise à jour de ces consignes de tri continue pour l'année 2022 sur le reste des bornes de collecte enterrées et aériennes.

L'année 2021 a également été marquée par la notification du marché de conteneurs aériens destinés au verre (société CONTENUR) et aux emballages/papiers (société SULO).

À VENIR

En 2022, des abris bacs ordures ménagères et emballages/papiers seront installés sur certaines communes pilotes TECO dans des zones ne permettant pas une dotation en bacs ou l'installation de conteneurs enterrés (présence de réseaux enterrés ou aériens empêchant l'installations de conteneurs enterrés ou configuration non adaptée à une collecte en apport volontaire en toute sécurité)



BORNES DE COLLECTE PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

En 2019, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé, en partenariat avec l'Eco-organisme Ecologic, une expérimentation de la collecte des Petits Appareils en Mélange (ou PAM). L'objectif était de proposer un service de proximité aux habitants dans le but de récupérer un maximum de petits électroménagers (sèche-cheveux, rasoir...), qui sont souvent déposés avec les ordures ménagères ou avec les encombrants, alors qu'ils pourraient être mieux valorisés.

Cette expérimentation ayant été concluante, la phase test a été prolongée jusqu'en juillet 2021. Pendant cette phase d'optimisation, une augmentation de 36,30% a été constatée sur les tonnages collectés des 10 bornes disponibles sur le territoire. Avec 25,68 tonnes de PAM collectées pendant un an et demi, les résultats ont été prometteurs et c'est pourquoi l'intercommunalité et l'Eco-organisme ont décidé conjointement de poursuivre le projet à plus grande échelle en installant de nouvelles bornes et en intégrant plus de communes au dispositif.

En 2021, 20 nouvelles bornes ont été installées sur le territoire, et actuellement l'Agglomération compte un parc de 30 bornes situées sur les communes de Bailly, Bougival, Buc, Châteaufort, La Celle Saint Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Noisy-le-Roi, Versailles, Vélizy-Villacoublay et Viroflay (localisation sur le site internet de l'Agglomération).



Les tonnages annuels collectés en moyenne par borne ont vu une évolution de 88% entre la phase 1 et la phase 3. Ce résultat est très satisfaisant et a permis le développement de nouveaux modèles de bornes, plus grandes, plus sécurisées et plus visibles. L'objectif est de continuer à faire évoluer ce projet en installant plus des bornes sur le territoire afin de sensibiliser les habitants au recyclage des petits appareils électriques et électroniques, et faire ainsi évoluer les tonnages collectés.

VERSAILLES GRAND PARC	PHASE 1 : OBSERVATION SEPT. 2019 → SEPT. 2020	PHASE 2 : PROLONGEMENT/ OPTIMISATION OCT. 2020 → JUIL. 2021	PHASE 3 : NOUVELLES BORNES AOÛT 2021 → AOÛT 2022
NOMBRE DE BORNES	10	10	30
TONNAGE COLLECTÉ	10,87	14,816	61,247
TONNAGE ANNUEL MOYEN/BORNE	1,087	1,77	2,042
POIDS MOYEN D'ENLÈVEMENT/BORNE (KG)	74	93	128

TAUX D'ÉVOLUTION	PHASE 1 À PHASE 2	PHASE 2 À PHASE 3	PHASE 1 À PHASE 3
NOMBRE DE BORNES	0	200%	200%
TONNAGE COLLECTÉ	27%	313%	463%
TONNAGE ANNUEL MOYEN/BORNE	63%	15%	88%
POIDS MOYEN D'ENLÈVEMENT/BORNE (KG)	25,68%	38%	73%



BORNES DE COLLECTE TEXTILE

Versailles Grand Parc a signé une convention en 2013 avec l'éco-organisme Re-fashion (anciennement appelé Eco TLC) qui a pour mission de percevoir et de reverser des soutiens aux collectivités sur les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles.

En parallèle, l'Agglomération a signé une convention avec l'association le Relais pour densifier le parc de bornes textile sur le territoire. Les textiles collectés sont triés pour être mis en vente, valorisés en matériaux d'isolation ou encore en chiffons.

Pour obtenir un soutien financier de Re-fashion, Versailles Grand Parc doit disposer d'au moins 1

point de collecte pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire d'une commune.

Les points de collecte (PDC) comptabilisés pour obtenir le ratio 1 / 2 000 habitants correspondent au nombre de points de collecte conventionnés avec Re-fashion sur le domaine public et privé du territoire de la Collectivité. Certains points de collecte étant sur le domaine privé, Versailles Grand Parc n'est donc pas décisionnaire de leur ajout ou suppression. A noter que si des bornes textiles sont mises en place lors d'une brocante sur une commune, cette dernière est alors comptabilisée comme 1 Point de collecte. En 2021, 2 brocantes ont été dotées de bornes textiles.

NOMBRE DE BORNES DE COLLECTE (AVEC OU SANS BORNES, HORS ÉVÈNEMENTIEL)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	NB. BORNES DE COLLECTE MANQUANTES POUR ATTEINDRE LE RATIO 1 BORNE POUR 2 000 HAB.
BAILLY	1	2	2	2	2	2	2	0
BIÈVRES	3	4	3	2	1	1	1	1
BOIS D'ARCY	4	4	5	6	6	6	7	1
BOUGIVAL	6	6	6	5	5	5	6	-2
BUC	2	2	2	2	3	4	5	-2
CHÂTEAUFORT	0	1	1	1	1	1	1	0
FONTENAY-LE-FLEURY	10	10	10	8	7	7	7	0
JOUY-EN-JOSAS	6	6	6	5	4	3	4	0
LA CELLE SAINT-CLOUD	6	6	7	7	7	7	7	3
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	2	2	3	3	4	8	10	6
LES LOGES-EN-JOSAS	0	0	1	1	1	1	1	0
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4	4	4	4	0
RENNEMOULIN	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	8	8	8	8	8	8	8	2
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	0	0	0	0	1
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	-	7	8	10	11	12	13	-2
VERSAILLES	16	16	18	23	24	25	28	15
VIROFLAY	0	2	1	1	1	1	3	5
TOTAL AGGLO	68	80	85	88	89	95	108	26
RÉALISATION DES OBJECTIFS ECO-TLC	56,20%	60,61%	64,39%	66,67%	66,91%	71,43%	80,60%	-

Données issues des statistiques Re-fashion



En 2021, Re-fashion recense 108 points de collecte des textiles (déchèteries incluses) correspondant à des points de collectes publics ou privés. Pour obtenir un soutien financier de la part de Re-fashion, Versailles Grand Parc doit disposer d'au moins 1 point de collecte pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire d'une commune, ce qui est le cas pour 10 d'entre elles : Bailly, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-Le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-Le-Roi, Renne-moulin et Vélizy-Villacoublay.

En 2021, certaines communes comptent des points de collecte supplémentaires comptabilisés comme « non visible au public » par Re-fashion puisqu'ils sont situés dans des magasins par exemple ou relevant de la Croix Rouge. En 2021, ils ont été comptabilisés dans les données par commune car Re-fashion les prend également en compte dans le calcul du ratio de 1 PDC/ 2 000 habitants. Les communes concernées par ces points de collecte non visibles au public sont Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Jouy-en-Josas et Versailles.

Des points de collecte sur le domaine privé ont été supprimés en 2021. Leur suppression est indépendante de la volonté de Versailles Grand Parc, puisqu'il s'agit de bornes situées sur un site privé mis en place par une entreprise ou association. Les communes concernées sont Vélizy-Villacoublay (4 points de collecte), Le Chesnay-Rocquencourt (2 points de collecte).

N.B. : Fin 2018 la mini-déchèterie du Chesnay-Rocquencourt a ouvert ses portes mais en raison de la limite de capacité de stockage (installation non classée) elle n'a pas pu être équipée de borne textile. Cela explique l'absence de données de 2019 à 2021.

La déchèterie intercommunale de Buc a ouvert ses portes en mars 2020 avec la présence de 3 bornes textiles ce qui explique que les tonnages ne soient disponibles qu'à partir de l'année 2020.

En 2021, 750 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire hors bornes situées en déchèteries, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2020. Le ratio est de 2,80 kg/habitant ce qui est plus performant que celui de la collecte d'Ile-de-France de 2 kg/habitant et légèrement inférieur au ratio national (source ORDIF 2015) qui est de 3 kg/habitant.

Les bornes de collecte textile situées dans les déchèteries (Bois d'Arcy, Buc et l'Eco-point de Bièvres) sont affectées aux communes accueillant ces structures.

Afin de s'inscrire toujours plus dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, l'intercommunalité et Le Relais encouragent les communes membres à réaliser des opérations de collecte des textiles lors d'évènementiels comme les brocantes et les vide-greniers. Ainsi, en 2021, 2 municipalités (La Celle Saint Cloud et, le Chesnay Rocquencourt) ont mis en place une collecte ponctuelle de vêtements lors de leurs brocantes et vide-greniers. Grâce à cette opération plus de 842kg de vêtements ont été collectés et recyclés.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BORNES HORS DÉCHÈTERIE	612	622	721	759	776	792	633	749
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY	10,44	9,27	13,29	17,11	20,9	28,15	19,16	28,9
ECOPOINT DE BIÈVRES	0	0,01	2,18	2,87	3,72	5,37	4,85	7,8
DÉCHÈTERIE DE BUC	-	-	-	-	-	-	4,31	8,4

COLLECTE DES DÉCHETS

Malgré la continuité de la crise sanitaire, la collecte des déchets a été maintenue dans sa totalité.

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un nouveau marché public attribué à deux sociétés se partageant le territoire : la société NICOLLIN et la société COVED (nouvelle sur l'agglomération) dont les répartitions des communes est comme suit :

→ **NICOLLIN** pour les communes relevant du SYCTOM et du SITRU : Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles

→ **COVED** (groupe PAPREC) pour les communes dépendant du SIDOMPE : Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Bièvres

Ce marché été notifié en 2020 mais l'exploitation réelle a démarré en 2021.

Au-delà de l'amélioration de la qualité du service rendu aux habitants, l'Agglo souhaitait tout particulièrement que la prestation retenue intègre une optimisation des coûts, l'adaptation des circuits de collecte au nouveau périmètre et la réduction de l'impact environnemental.



Dans le cadre de ce marché, un nouveau calendrier de collecte est donc effectif depuis le 5 avril 2021 sur le territoire. Les habitants ont donc vu des changements, non seulement dans les jours mais également dans les horaires de ramassages des déchets ainsi que les circuits.

Une campagne de communication (affichage, actualisation du guide du tri 2021, publication d'articles dans les magazines municipaux, actualités sur les sites internet des communes et de l'Agglo, posts sur les réseaux sociaux) a été lancée pour informer les usagers de ces changements. Elle a été accompagnée d'une opération de scotchage des bacs ordures ménagères "les jours de collecte changent" pour toucher au plus près les usagers et société en charge de la sortie des bacs à la collecte des résidences.



Afin d'accompagner au mieux dans ces changements d'habitude, l'Agglo a distribué un document « planning des jours de collectes » personnalisé par commune.

Les flans des camions de collecte ont également été couverts de cette affiche.

Et c'est une flotte de véhicules GNV neuve (gaz naturel qui assurera cette collecte) qui désormais circule sur le territoire.

Pour mieux s'y retrouver, Versailles Grand Parc a sur son site Internet en 2021 une appli web (APPLI TRI) permettant de tout savoir en quelques clics. Il suffit de rentrer son adresse et les jours et horaires s'affichent : quand sortir ses encombrants, ses déchets ménagers, ses emballages papiers et ses déchets végétaux.

Le site indique aussi les bornes de collectes les plus proches de votre adresse, notamment pour le textile ou le verre, ou encore les déchèteries et leurs horaires d'ouverture.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certains secteurs bénéficient jusqu'à 4 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine.

Dans le cadre du projet de tarification éco-responsable, l'habitat pavillonnaire des huit communes pilotes est collecté une fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles.

LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

Les déchets emballages et papiers sont ramassés en moyenne une fois par semaine sur le territoire. Seule la commune de Versailles, depuis juillet 2020, et un secteur du Chesnay bénéficient de 2 collectes

par semaine suite au passage en extension des consignes de tri des emballages plastiques.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les déchets végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de mi-mars à mi-décembre. Le service est ensuite interrompu. Toutefois une collecte spéciale (pour notamment les sapins) est organisée en hiver semaine 1. Il n'y a pas de ramassage pendant semaine du 15 août (S. 33) en raison de la faible production constatée à ces périodes.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des déchets végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).

LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en bornes de collecte déchets. Seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte à porte.

LES ENCOMBRANTS :

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique, à l'exception de :

→ Versailles (1 fois par semaine)

→ Le Chesnay (partie historique) : deux fois par mois

PARTICULARITÉS DE COLLECTE :

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (cf. annexe 4).



LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont susceptibles d'évolution dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc d'optimisation et d'homogénéisation des services.

	SECTORISATION	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHETS VÉGÉTAUX	VERRE	ENCOMBRANTS
BAILLY	pavillons	C2	C1	C1		1 fois par mois
	collectifs	C3	C1			1 fois par mois
BIÈVRES	commune	C2	C1	C1		1 fois par mois
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois par mois
BOUGIVAL	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois par mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois par mois
BUC	commune	C2	C1	C1	-	1 fois par mois
CHÂTEAUFORT	commune	C1	C1	C1		1 fois par mois
FONTENAY-LE-FLEURY	pavillons	C1	C1	C1		1 fois par mois
	collectifs	C2	C1	C1		1 fois par mois
JOUY-EN-JOSAS	zone bleue	C1	C1	C1		1 fois par mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois par mois
	zone verte	C3	C2	C1		1 fois par mois
LA CELLE ST-CLOUD	10 secteurs	C2	C1	C1		1 fois par mois
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	zone violette	C4	C1	C1		2 fois par mois
	zone rose	C2	C1	C1		2 fois par mois
	zone orange	C2	C1	C1		2 fois par mois
	zone bleue	C3	C2	C1		2 fois par mois
LES LOGES-EN-JOSAS	commune	C2	C1	C1		1 fois par mois
NOISY-LE-ROI	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
RENNEMOULIN	commune	C1	C1	C1		1 fois par mois
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois par mois
ST-CYR-L'ÉCOLE	zone bleue	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
TOUSSUS-LE-NOBLE	commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	1 fois / mois
VERSAILLES	4 secteurs	C3	C2	C1	-	1 fois / semaine sur chaque secteur
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois

Cx = x collectes par semaine

DESSERTE POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

	HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE DES BORNES DE COLLECTE (COMPACTEUR ET GRUTAGE COMPRIS)					HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE EN PAP				
	EMBAL. PAPIERS	DV	OM	VE	OE	EMBAL. PAPIERS	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3 615		3 615	3 615	3 615	0	3 615
BIÈVRES	488	0	613	4 662		4 174	4 662	4 049	0	4 662
BOIS D'ARCY	2 250	0	2 250	15 220		12 970	15 220	12 970	0	15 220
BOUGIVAL	0	0	0	8 795	759	8 795	8 795	8 795	0	8 036
BUC	300	0	300	5 858		5 558	5 858	5 558	0	5 858
CHÂTEAUFORT	250	0	125	1 408		1 158	1 408	1 283	0	1 408
FONTENAY-LE-FLEURY	6 933	0	6 933	13 494	2 500	6 561	13 494	6 561	0	10 994
JOUY-EN-JOSAS	0	0	1 500	8 124		8 124	8 124	6 624	0	8 124
LA CELLE ST-CLOUD	0	5 675	4 500	20 830	4 500	20 830	15 155	16 330	0	16 330
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	810	0	810	13 456		30 496	31 306	30 496	17 850	31 306
LES LOGES-EN-JOSAS	18	0	0	1 596		1 578	1 596	1 596	0	1 596
NOISY-LE-ROI	810	550	810	7 577	525	6 767	7 027	6 767	0	7 052
RENNEMOULIN	0	0	0	109		109	109	109	0	109
ST-CYR-L'ÉCOLE	5 486	0	5 486	19 011		13 525	19 011	13 525	0	19 011
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	1 168	125	1 168		1 043	1 185	1 043	0	1 168
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	185		22 649	22 649	22 649	22 464	22 649
VERSAILLES	11 654	0	6 529	85 205		73 551	85 205	78 676	0	85 205
VIROFLAY	220	0	220	16 406		16 186	16 406	16 186	0	16 406
TOTAL AGGLO	29 344	7 393	30 201	226 719	8 284	237 689	260 825	236 832	40 314	258 749
% POPULATION DESSERVIE	11%	3%	11%	85%	3%	89%	98%	89%	15%	97%

MON SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS À LA LOUPE !

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 358 kg/an de déchets.

Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?

1

Je trie mes déchets



2

L'Agglo collecte mes déchets



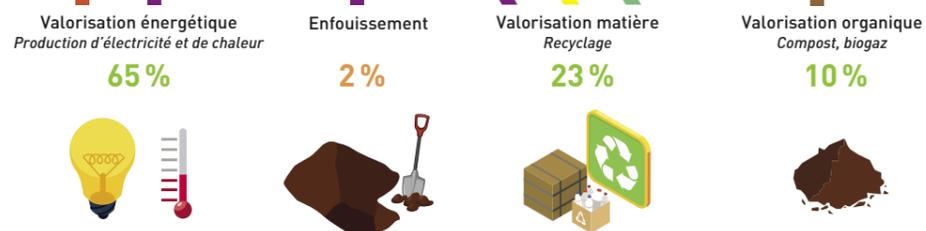
3

Mes déchets sont traités



4

Que deviennent mes déchets ?



Que finance ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ?

- mes bacs, mon composteur...
- la collecte et le transport des déchets
- le traitement dans les filières appropriées
- l'installation de points d'apport volontaire
- le réseau de déchèteries
- la gestion des dépôts sauvages

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les ordures ménagères issues de notre territoire sont envoyées sur 3 installations et font l'objet d'une valorisation énergétique.

	SITRU CARRIERES-SUR-SEINE (78) (DONNÉES RA 2020)	SYCTOM ISSY-LES-MOULINEAUX (92)	SIDOMPE THIVERVAL-GRIGNON (78)
INSTALLATION	UIDND** CRISTAL Carrières-sur-Seine (78)	UVE* ISSEANE Issy-Les-Moulineaux (92)	UVE Thiverval-Grignon (78)
CAPACITÉ	123 000 T/an	510 000 T/an	243 000 T/an
TONNAGE TOTAL	Tonnages incinérés : 111 175 T dont 6 792 T	Tonnages incinérés : 521 650 T dont 28 173 T	Tonnages incinérés : 188 015 T dont 21 624 T
BILAN MATIÈRE	- Mâchefers : 18 526 T - Métaux ferreux et non ferreux : 1 964 T - REFIDND : 3 226 T	- Mâchefers : 81 085 T - Métaux ferreux et non ferreux : 13 311 T - REFIOM : 6 421 T	- Mâchefers : 31 386 T - Métaux ferreux et non ferreux : 4 277 T - REFIOM : 6 477 T
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	- Electricité : 17 989 MWh - Vapeur : 61 142 MWh - Turbo-alternateur de 2,9 MW - Réseau de chaleur : 4 330 équivalents logements	- Electricité vendue : 75 127 MWh - Vapeur vendue : 699 496 MWh - Turbo-alternateur de 52 MW - Réseau de chaleur ≈ 88 000 équivalents logements	- Électricité : Production électricité : 99 Gwh (Autonomie électricité du Sidompe) - Chaleur : Production : 121 GWh de chauffage urbain (Chauffage pour 5 500 foyers à Plaisir) - Electricité vendue à EDF : 82 GWh, - Électricité auto-consommée : 17 GWh - Réseau de chaleur : 5 500 équivalents logements soit 60 GWh vendus et chaleur valorisée en interne à l'UVE 61 GWh
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (<60% = FILIÈRE D'ÉLIMINATION)	35,9 % hors autoconsommation de vapeur	97% (Pe)	94,6% (Pe) Rendement Énergétique = 98,5 % (RE)
REJET ET TRAITEMENT DES FUMÉES	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm ³	Voie Sèche Réacteur catalytique "DeNOx" Campagne de biosurveillance Valeur limite d'émissions Nox : 70 mg/Nm ³	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : < 80 mg/Nm ³ appliqué à 100% du tonnage à compter du 01/06/2019
CERTIFICATION	ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001	ISO 14 001 - ISO 50 001 - ISO 9001 et ISO 45001	Site certifié ISO 45 001 depuis 2018 (OHSAS 18 001 depuis 2004), ISO 14 001 depuis 1999 et ISO 50 001 depuis 2018

*UIDND : Unité d'Incinération des Déchets Non Dangereux

** UVE : Unité de Valorisation Énergétique

TRI ET VALORISATION

Après la collecte, les papiers, emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (voir précédemment).

En 2021, 2 centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc :

LE CENTRE DE TRI DE THIVERVAL-GRIGNON (GÉRÉ PAR LE SIDOMPE)

4 996 tonnes de déchets emballages et papiers issus de l'intercommunalité réceptionnés en 2021 avec un taux moyen de refus (erreurs de tri) de 22,31%. A noter que la moyenne du SIDOMPE en 2020 était de 15,3%.

LE CENTRE DE TRI DE NANTERRE (GÉRÉ PAR LE SYCTOM)

7 129,32 tonnes de déchets emballages et papiers issus de la partie Le Chesnay de la nouvelle commune Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay et Versailles réceptionnés en 2021 avec un taux moyen de refus de 20,47%. A noter que la moyenne du SYCTOM était de 26,80 % en 2018.

Du 1^{er} janvier au 31 août 2021, les déchets

emballages et papiers issus des communes du SITRU ont été acheminés au centre de tri de Nanterre (convention SITRU/SYCTOM). Les conditions tarifaires proposées par le SYCTOM, intéressantes au début de la convention, ont évolué notamment avec les travaux de modernisation et ont suscité une réflexion de la part du SITRU de conserver ou non la convention avec le SYCTOM. Le SITRU a donc lancé une consultation en début d'année 2021 pour connaître les conditions du tri des emballages et papiers par des opérateurs privés. Il en est ressorti qu'un opérateur était en mesure de garantir des performances de tri supérieures et à des coûts plus faibles que ceux proposés par le SYCTOM. Le SITRU a donc naturellement décidé de sortir de la convention SYCTOM. Ce changement d'exutoire a contraint de réaliser un fonctionnement transitoire des emballages et papiers court mais nécessaire lié aux contraintes de fins de contrats sur 2021. Ainsi du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, les emballages et papiers ont été redirigés vers le centre de transfert de Gennevilliers puis le centre de tri de Harnes (62) afin d'être redirigé au 1^{er} janvier 2022 vers le centre de tri du Blanc-Mesnil (93).

Ainsi 1 378,42 tonnes de déchets emballages et papiers issus des communes du SITRU ont été réceptionnés en 2021 avec un taux moyen de refus de 21,77%, ce qui engendre une augmentation de 7% par rapport à 2020. A noter que la moyenne du SITRU en 2019 était de 27,8 %.

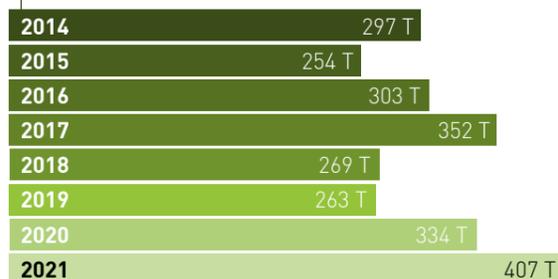
ÉVOLUTION DU TONNAGE DE MATIÈRE VALORISÉE

Le tonnage des matières recyclées est en hausse en 2021. Celui des emballages augmente fortement alors que celui du papier diminue. Cela s'explique par la mise en place des extensions des consignes de tri sur les communes membres du SITRU et SYCTOM mais également par la consommation des habitants de produits alimentaires sur-emballés.

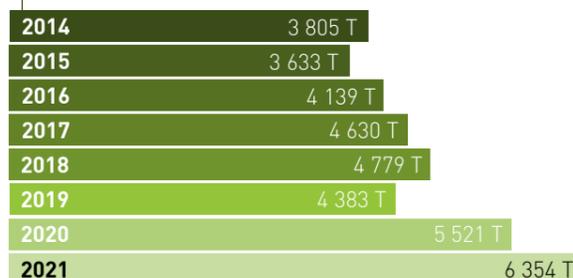
Les tonnages du papier et du verre diminuent légèrement en 2021. Avec le développement du numérique et la mise en place de la dématérialisation cela engendre des baisses de production et de consommation du papier. Concernant celui du

verre et les encombrants, avec la crise sanitaire de la Covid 19 et les différents confinements qui ont obligé les Français à rester à la maison, l'année 2020 a été une année avec une consommation plus forte de produit en verre et une production plus importante d'encombrants (tri des ménages dans leurs foyers). C'est pourquoi en 2021, on observe une légère diminution sur ce flux. Le tonnage des déchets végétaux a fortement augmenté en 2021, cela s'explique par l'année très pluvieuse sur l'ensemble des saisons, de ce fait le développement des végétaux n'a cessé et l'entretien des jardins a donc été réalisé sur l'ensemble de l'année.

EMBALLAGES MÉTAUX



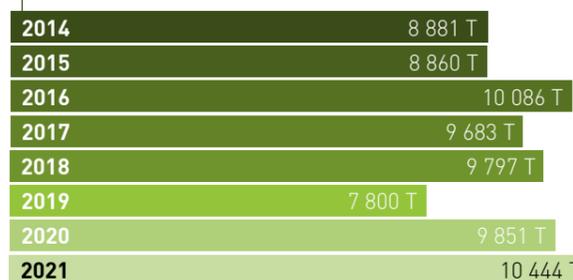
EMBALLAGES



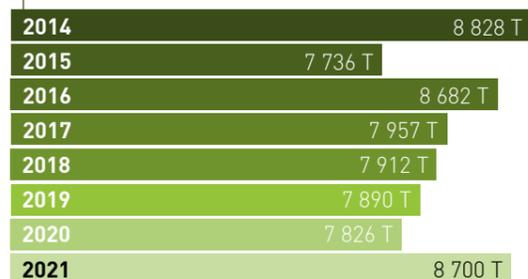
PAPIERS



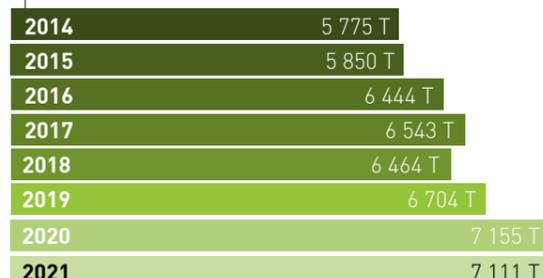
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE (EMBALLAGES ET PAPIERS)



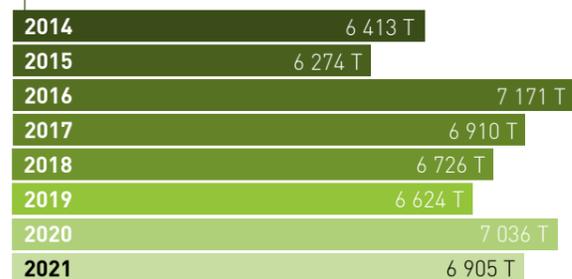
VÉGÉTAUX



VERRE



ENCOMBRANTS



REFUS





CAMPAGNE DE SUIVI DES TAUX DE REMPLISSAGE ET DE LA QUALITÉ DU TRI

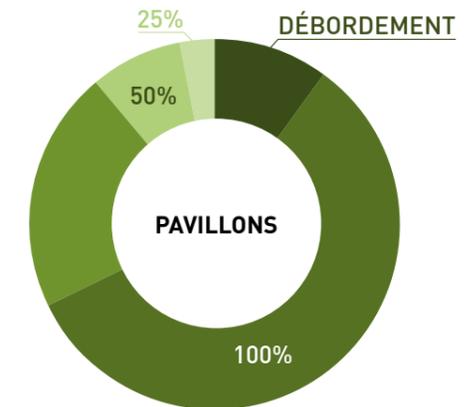
En 2021, l'intercommunalité a mené une campagne de suivi des taux de remplissage et de qualité du tri. Elle avait pour but de faire un diagnostic du territoire en terme de remplissage des bacs, et ce, le plus en amont possible du déploiement de la tarification éco responsable.

8 suivis de bennes destinées aux ordures ménagères et 7 suivis de bennes destinées à la collecte des emballages et papier ont ainsi été effectués.

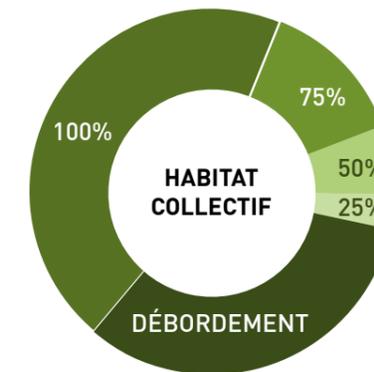
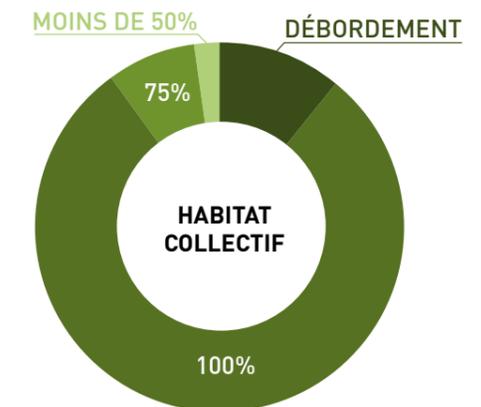
Les résultats obtenus sont les suivants :

Suivi de collecte des ordures ménagères :

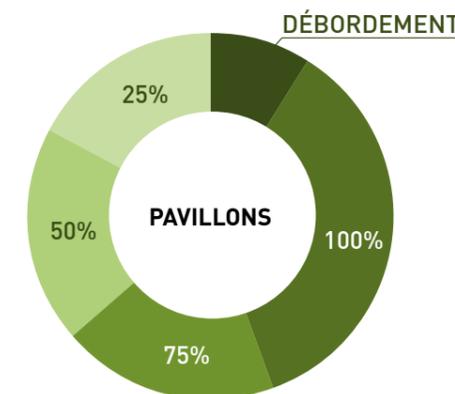
En habitat collectif on observe que globalement les bacs sont sortis pleins voir débordants :



En collectif, les bacs sont par contre présentés pleins :



En habitat pavillonnaire, les résultats sont beaucoup plus contrastés avec une majorité de bacs vides présentés à la collecte :



Suivi taux de remplissage des bacs emballages et papiers :

On remarque en milieu pavillonnaire que les bacs emballages et papiers sont globalement présentés pleins à la collecte aucune disparité des taux de remplissage n'est observable entre Bougival (en extension des consignes de tri) et les autres communes (consignes de tri classiques).



ERREURS DE TRI DES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes emballages et papiers de notre territoire.

Le taux de refus qui avait régulièrement baissé entre 2010 et 2013 est remonté en 2014 dépassant les 20%. Aussi, à partir de 2015, de nouvelles campagnes de sensibilisation ont été menées permettant une baisse des erreurs de tri dès 2015 (19,9%). Malheureusement, une augmentation du taux de refus s'observe à nouveau en 2020 (22,14%) continuant d'augmenter en 2021 (13,38%).

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS

MOYENNE TAUX REFUS VERSAILLES GRAND PARC	
2013	19,32% (Intégration de la commune de Châteaufort)
2014	20,18% (Intégration des communes du Chesnay, Bougival et La Celle Saint-Cloud)
2015	19,87%
2016	18,54% (Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%
2019	20,06% (fusion le Chesnay et Rocquencourt)
2020	20,40%
2021	22,14% (mise en place des extension des consignes de tri sur les commune membres du syndicats de traitement du SYCTOM et SITRU)

TAUX DE REFUS EN 2021

	TAUX DE REFFUS
BAILLY	23,49%
BIÈVRES	21,83%
BOIS D'ARCY	20,42%
BOUGIVAL	20,56%
BUC	23,06%
CHÂTEAUFORT	18,50%
FONTENAY-LE-FLEURY	28,10%
JOUY-EN-JOSAS	19,61%
LA CELLE SAINT-CLOUD	22,97%
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	17,85%
LES LOGES-EN-JOSAS	15,79%
NOISY-LE-ROI	22,61%
RENNEMOULIN	34,73%
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	20,68%
ST-CYR-L'ÉCOLE	20,47%
TOUSSUS-LE-NOBLE	20,26%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	19,20%
VERSAILLES	23,84%
VIROFLAY	26,17%
MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	22,11%

La famille du tri s'agrandit!

à partir du 1^{er} janvier 2022



Tous les emballages et papiers se trient!

FOCUS

Campagne de communication sur le passage de l'extension des consignes de tri effectif depuis le 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble du territoire

Loi TECV : 100 % d'extension des consignes de tri en 2022

La mise en place de l'extension des consignes de tri par les EPCI à compétence collecte doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2022.

Cette ECT s'inscrit dans la dynamique nationale d'harmonisation des consignes de tri. Elle doit permettre :

- D'améliorer les performances de tri ;
- De simplifier le geste de tri pour les usagers ;
- De réduire le taux de refus ;
- D'augmenter les performances de collecte et de recyclage

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 5 communes du territoire sont en extension des consignes de tri (ECT) pour les emballages.

- Versailles, partie le Chesnay de la nouvelle commune Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay (adhésion de VGP au SYCTOM de Paris pour ces 3 communes)
- Bougival et La Celle Saint-Cloud (adhésion de VGP au SITRU pour ces 2 communes)

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est adhérente au SIDOMPE pour le traitement des déchets issus des 13 autres communes de son territoire.

Le centre de tri du SIDOMPE (situé à Thiverval-Grignon), a entamé des travaux de modernisation pour être en capacité de traiter tous les emballages. En attendant les emballages et papiers des communes du SIDOMPE sont acheminés au centre de tri de Limeil-Brévannes (centre de tri déjà compatible à l'ECT) permettant d'ors et déjà un passage en ECT (effectif au 1^{er} janvier 2022).

Dans le cadre de ce passage en ECT au 1^{er} janvier 2022 sur le reste du territoire, une campagne de communication a été lancée fin 2021 notamment pour sensibiliser les producteurs de ces 13 communes :

- Information pour les particuliers par boitage semaine 49 : Enveloppe personnalisée contenant une lettre d'information, un mémo tri et un autocollant consignes de tri pour le bac ordures ménagères et le bac emballages/papier
- Mailing ou boitage courrier aux professionnels
- Une actualité sur le site Internet de Versailles Grand Parc
- Un article paru dans les magazines municipaux de décembre 2021/janvier 2022
- Affiches qui seront relayées par les communes
- Campagne sur les camions benne (panneau dédié à l'ECT)
- Le guide du tri 2022 actualisé mis à disposition des usagers en Mairie ou à l'accueil de Versailles Grand Parc
- Des panneaux consignes de tri pour les locaux poubelle et autocollants pour les bacs mis à disposition des résidences/copropriétés.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN PORTE-À-PORTE

Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte a été effectuée cette année dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri effective depuis le 1^{er} janvier 2020 sur les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay commune historique. Grâce à la collaboration du SYCTOM, dans le cadre de son plan local de réduction des déchets, plusieurs quartiers sur ces trois communes ont pu être sensibilisés. Des agents assermentés sont allés à la rencontre des usagers et ont répondu directement à leurs interrogations sur le tri sélectif.

Lors de la visite des ambassadeurs du tri, un magnet a été remis à chaque foyer rencontré afin de rappeler les règles en matière de tri des emballages et papiers. Des autocollants de consignes de tri des ordures ménagères et des emballages/papiers ont également été proposés afin de mettre à jour ceux présents sur leurs bacs.

Partie historique « Le Chesnay »

- Quartiers pavillonnaires situés dans les secteurs de collecte orange et rose
- Environ 1 800 foyers visés
- Entre le 24 et 29 septembre 2021

Versailles

- Résidences gérées par Versailles Habitat et les quartiers pavillonnaires Porchefontaine, Montreuil et Clagny
- Environ 5 200 foyers visés
- Entre le 10 et 17 septembre 2021

Vélizy-Villacoublay

- Immeuble de la SEMIV
- Environ 7 200 foyers visés
- 17 et 24 septembre 2021



DÉCHÈTERIES ET POINTS DE COLLECTE

Versailles Grand Parc propose un service de déchèteries et de points de collecte pour les déchets non ramassés en porte à porte et permet ainsi une meilleure valorisation des encombrants (bois, ferraille, carton...).

Ces services sont composés en 2021 de :

- Six déchèteries ou permanences desservant les communes du tableau (cf. tableau ci-dessous)
- Points de collecte réguliers pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et les déchets toxiques (DDS). Ces solutions transitoires, accessibles à tous les habitants de Versailles Grand Parc, permettent d'offrir une alternative de proximité pour des déchets non collectés en porte à porte (cf. annexes 5 et 6).

LES PERMANENCES

La fréquentation des points de collecte est très variable : entre 95 et 972 personnes/an selon les permanences, soit avec une moyenne d'environ 360,75 personnes à l'année. En ce qui concerne la permanence de la déchèterie le Chesnay-Rocquencourt, celle-ci étant ouverte toute la journée du samedi, il est relevé une fréquentation de 1 976 personnes/an ce qui représente une évolution de 6%

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE EN 2021

ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITÉS D'ACCÈS
BOIS D'ARCY rue Abel Gance, Zac de la Croix Bonnet Bois d'Arcy	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
BUC 83 Rue Clément Ader Buc	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages / an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
ECOPOINT DE BIÈVRES 27 route de Jouy Bièvres	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	2m ³ /semaine sur présentation d'une pièce d'identité ou justificatif de domicile
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT 14 route de Saint Germain Le Chesnay-Rocquencourt	Le Chesnay- Rocquencourt, Versailles, Bougival et La Celle Saint-Cloud	Versailles Grand Parc	20 passages/an avec limitation de 3 m ³ par passage sur présentation d'une carte d'accès
MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY 23 avenue Robert Wagner Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay	Versailles Grand Parc	Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
CARRIÈRES-SUR-SEINE 1 rue de l'Union Carrières-sur-Seine	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	15 passages/an dans la limite de 3 tonnes Sur présentation d'une carte d'accès

par rapport à 2020.

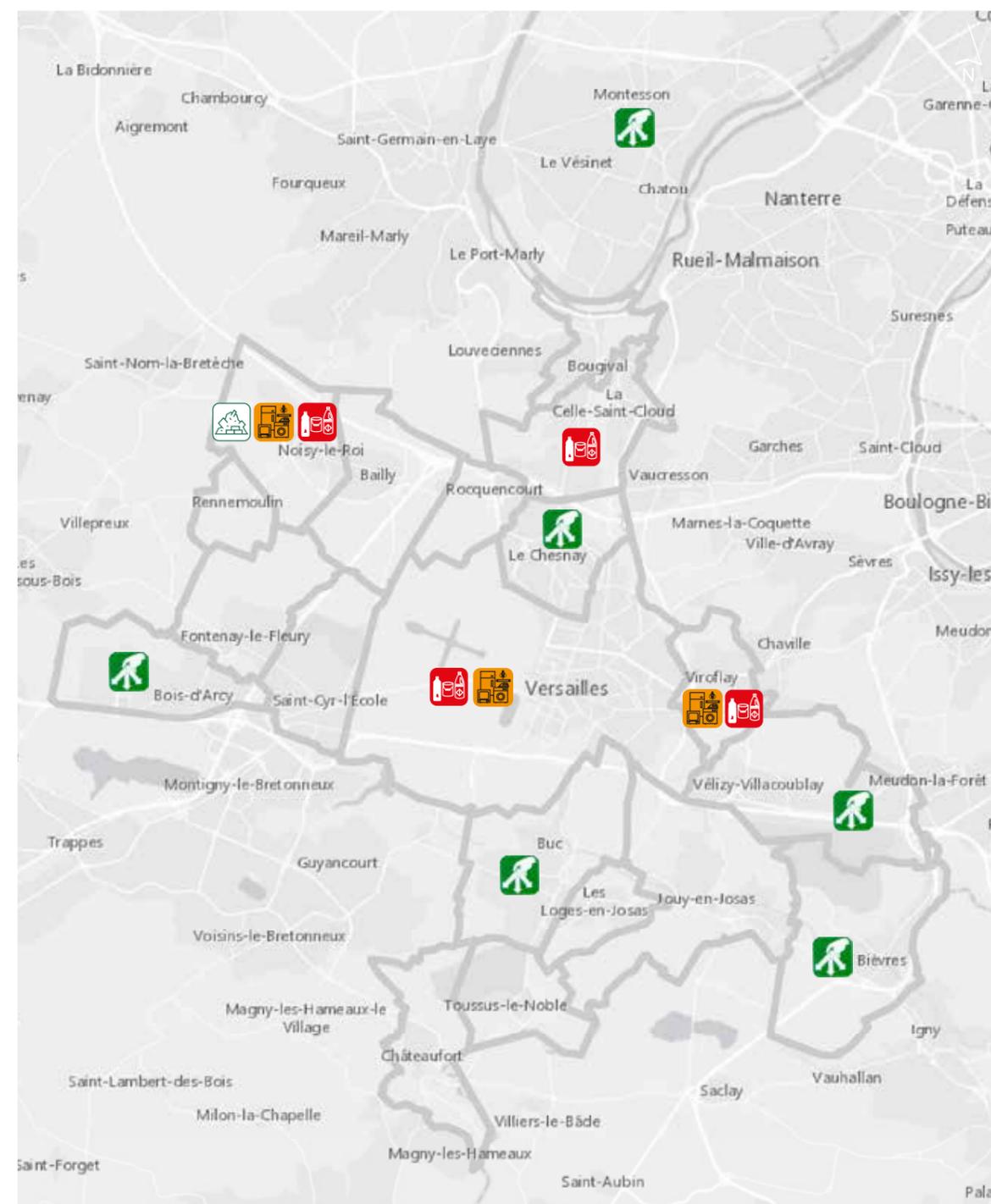
En 2021, l'ensemble de ces points de collecte hors déchèteries fixes ont permis de collecter 58,73 tonnes de déchets toxiques soit presque 7 tonnes de plus qu'en 2020 et 41,90 tonnes de DEEE soit 13,30 tonnes de plus qu'en 2020. Cette augmentation des tonnages peut trouver son origine dans la fin du confinement due à la crise sanitaire lié au COVID 19 car les permanences ont repris leur fonctionnement habituel.

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES (CF. ANNEXE 7)

Une déchèterie est un équipement soumis à la réglementation des « installations classées » pour la protection de l'environnement. C'est un lieu de collecte en apport volontaire, clos et gardienné, où les usagers peuvent apporter les déchets en grandes quantités, encombrants ou de nature dangereuse. Cet équipement permet de développer au maximum les mécanismes du recyclage (tri) et de valorisation des déchets ménagers.

Elles complètent le dispositif de collecte et permettent de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets.

CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES PERMANENCES DU TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021



LÉGENDE

- DEEE
- DDS
- Déchèteries
- Déblais Gravats

PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	BUC	ECOPOINT	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	VÉLIZY-VILLACOUBLAY
TOUT VENANT INCINÉRABLE	•	•	• (benne tout venant)	• (benne encombrants)	
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	•	•	• (benne tout venant)	• (benne encombrants)	
MÉTAUX	•	•	•	• (benne encombrants)	
DÉCHETS VÉGÉTAUX	•	•	•	•	
CARTON	•	•	•	•	
GRAVATS	•	•	•	•	
BOIS	•	•	•	• (benne encombrants)	
MOBILIER (BENNE SPÉCIFIQUE ECO MOBILIER)	•	•			
DÉCHETS TOXIQUES (PEINTURE, COLLE, VERNIS, ENGRAIS, PHYTOSANITAIRE, SOLVANT, AÉROSOL, ACIDE.....)	•	•	•	• (samedi uniquement)	•
HUILE DE FRITURE	•	•	•	• (samedi uniquement)	•
HUILE DE VIDANGE	•	•			•
CAPSULES DE CAFÉ	•	•	•		
BOUTEILLE DE GAZ	•	•			
BOUTEILLE D'OXYGÈNE, EXTINCTEUR	•	•		• (samedi uniquement)	
BATTERIES, PILES	•	•	•	• (samedi uniquement)	•
PNEUS VÉHICULES LÉGERS	•	•			
FILTRE À HUILE	•	•	•	• (samedi uniquement)	•
CARTOUCHES D'ENCRE	•	•	•	•	•
RADIOGRAPHIES	•	•	•	• (samedi uniquement)	•
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	•	•	•	•	•
LAMPES FLUOCOMPACTES, TUBES FLUORESCENTS	•	•	•	• (samedi uniquement)	•
TEXTILES	•	•	•		
EMBALLAGES ET PAPIERS, VERRE	•				
BOUCHONS	•	•	•	•	
COUETTES, OREILLERS	•	•			
LIVRES ET DOCUMENTS CONFIDENTIELS	•	•			
LOCAL RÉEMPLOI	•	•			

Le matériel médical ne fait plus l'objet d'une collecte spécifique en raison de la fermeture de l'association EcoRéso avec laquelle l'Agglo était en partenariat.

Les cartouches d'encre peuvent aujourd'hui être collectées en mélange avec les Petits Appareils électriques en Mélange (PAM). C'est pourquoi

elles peuvent être déposées sur l'ensemble des horaires d'ouverture de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt et non plus uniquement le samedi.

A noter que les apports en pots de peinture sont limités à 50 Litres sur la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay depuis le 01/09/2020.

LES CHIFFRES CLÉS

On constate de manière générale une augmentation des fréquentations et tonnages sur l'ensemble des déchèteries entre 2020 et 2021 sûrement liée au fait qu'en 2020 le confinement a entraîné la fermeture des déchèteries de mi-mars à mi-avril 2020.

Les déchèteries intercommunales sont très fréquentées par les usagers du territoire et enregistrent chaque année des apports plus importants. Les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy attirent également les professionnels des communes non adhérentes ne disposant pas d'accès en déchèterie. Afin de privilégier l'accès aux particuliers de l'Agglomération, notamment le week-end et de suivre au mieux les apports de chacun, un contrôle d'accès par carte est en place sur les déchèteries de Bois d'Arcy, de Buc et du Chesnay-Rocquencourt.

L'accès est gratuit pour les particuliers et est limité à 20 passages par an sans limitation de volume pour les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy. En ce qui concerne la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt la limitation de volume est de 3m³ par passage. Une carte d'accès est éditée par foyer.

Les apports des professionnels sont payants. Ils ont accès uniquement aux déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc.

7 765 cartes ont été éditées donnant l'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy et Buc, dont 3 018 permettent également l'accès à la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt. Au total 51 949 cartes ont été créées depuis 2012 avec une augmentation de 18% entre 2020 et 2021.

A la déchèterie intercommunale du Chesnay-Rocquencourt, les fréquentations et les tonnages augmentent de respectivement 15 et 45%.

Une légère augmentation est observée concernant la fréquentation et les tonnages de la déchèterie de Bois d'Arcy, malgré l'ouverture de celle de Buc en mai 2020.

Bien qu'ayant une augmentation de 80% sur les fréquentations et de 65% des tonnages, la déchèterie de Buc n'a pas encore atteint la capacité de fréquentation attendue par l'Agglo. La communication sur son existence sera renforcée en 2022 afin de soulager la déchèterie de Bois d'Arcy.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NOMBRE DE CARTES D'ACCÈS CRÉÉES DONNANT ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE BOIS D'ARCY ET BUC	3 916	4 218	3 377	4 990	6 371	7 765
TOTAL CARTE D'ACCÈS	25 228	29 446	32 823	37 813	44 184	51 949
% AUGMENTATION	18%	17%	11%	15%	17%	18%
NOMBRE DE CARTE D'ACCÈS CRÉÉES DONNANT ACCÈS ÉGALEMENT À LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	1 785	2 082	1 559	2 446	2 967	3 018
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY						
COMMUNES FRÉQUENTANT LE PLUS LA DÉCHÈTERIE	79% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	87% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Noisy-Le-Roi, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	88% Bois d'Arcy, Fontenay-Le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-Le-Roi, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay
NOMBRE DE VISITES	30 592	33 538	39 274	44 476	39 295	42 433
TONNAGES	7 763	10 153	11 039	14 065	13 174	13 308
ÉVOLUTION TONNAGE	31%	31%	9%	27%	-6%	1%



DÉCHÈTERIE DE BUC (OUVERTURE LE 2 MARS 2020)						
COMMUNES FRÉQUENTANT LE PLUS LA DÉCHÈTERIE	92 % Buc, Chateaufort, Les Loges En Josas, Toussus Le Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay					
NOMBRE DE VISITES	7 696		13 835			
TONNAGES	1 704		4 927			
ÉVOLUTION TONNAGE	-		65%			
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT						
NOMBRE DE VISITES	10 057	12 363	6 451	7 330	10 077	11 581
TONNAGES	1 607	1 883	1 067	706	1 111	1 616
ÉVOLUTION TONNAGE	5%	17%	-43%	-34%	57%	45%
ECOPOINT DE BIÈVRES						
NOMBRE DE VISITES BIÈVRES	3 243	3 434	3 751	3 547	2 607	2 708
NOMBRE DE VISITES JOUY-EN-JOSAS	3 197	3 314	3 780	3 395	2 832	2 938
NOMBRE DE VISITES TOTAL	6 440	6 748	7 531	6 942	5 439	5 646
PART DE LA POPULATION DE BIÈVRES	50%	51%	50%	51%	48%	48%
PART DE LA POPULATION DE JOUY-EN-JOSAS	50%	49%	50%	49%	52%	52%
TONNAGES	1 127	1 032	1 041	1 024	980	1 162
ÉVOLUTION TONNAGE	17%	-8%	1%	-2%	-4%	19%
DÉCHÈTERIE DE MAGNY-LES-HAMEAUX						
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS CHÂTEAUFORT	2 536	1 989	2 228	2 249	Plus d'accès aux habitants de Châteaufort à partir du 1 ^{er} janvier 2021 suite à l'ouverture de Buc	
DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRE-SUR-SEINE						
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS BOUGIVAL	808	810	882	880	763	876
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS LA CELLE SAINT-CLOUD	862	1 056	1 057	986	804	853
MINI-DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY						
NOMBRE DE VISITES	3 434	3 901	3 845	1 368 (juil.→déc.)	1 794	2 889
TONNAGES	34	35	27	26	26	28

FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGERS DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY ET DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	RÉPARTITION
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY							
PARTICULIER	28 650	31 090	36 206	40 165	35 547	39 052	93%
PROFESSIONNEL	1 569	1 903	2 251	2 703	2 206	2 196	5%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	168	259	334	336	276	379	1%
COLLECTIVITÉ	205	286	483	1 272	1 266	454	1%
TOTAL	30 592	33 538	39 274	44 476	39 295	42 081	100%
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT							
PARTICULIER	9 963	12 200	6 363	7 198	9 880	11 461	100%
PROFESSIONNEL	89	130	60	0	0	0	0%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	5	31	17	0	55	0	0%
COLLECTIVITÉ	0	2	11	132	142	57	0%
TOTAL	10 057	12 366	6 451	7 330	10 077	11 518	100%
DÉCHÈTERIE DE BUC							
PARTICULIER	7 233		12 776		93%		
PROFESSIONNEL	238		541		4%		
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	32		99		1%		
COLLECTIVITÉ	193		335		2%		
TOTAL	7 696		13 751		100%		

LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY

La fréquentation et les tonnages collectés sont en constante augmentation depuis son ouverture en avril 2012, malgré l'ouverture de la déchèterie de Buc, une légère augmentation est observée cette année :

- 42 433 visites ont été effectuées en 2021 soit une augmentation de 8% par rapport à 2020.
- 13 308 tonnes de déchets ont été collectées en 2021 soit une augmentation de 1% par rapport à 2020.
- Les particuliers représentent 93% des fréquentations et les professionnels près de 5%
- 16% de la population de Versailles Grand Parc fréquente la déchèterie de Bois d'Arcy. La commune la mieux représentée est Bois d'Arcy avec un nombre de passages représentant 76% de sa population. Suivent ensuite les communes de Renne-moulin, Fontenay-le-Fleury, St Cyr L'Ecole et Bailly (respectivement 41%, 39%, 32% et 29% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique.

LA DÉCHÈTERIE DE BUC

La déchèterie de Buc a ouvert ses portes le 2 mars 2020. La fréquentation et les tonnages collectés ont vu une grande évolution par rapport à la première année. Cette évolution est encourageante mais ses capacités ne sont pour le moment pas exploitées à 100% :

- 13 835 visites ont été effectuées en 2021
- 4 927 tonnes de déchets ont été collectées en 2021

- Les particuliers représentent 93% des fréquentations, et les professionnels près de 4%
- Seul 3% de la population de Versailles Grand Parc fréquente la déchèterie de Buc. La commune la mieux représentée est Châteaufort avec un nombre de passage représentant 90% de sa population. Suivent ensuite les communes de Buc, Les Loges-En-Josas et Toussus-Le-Noble (respectivement 51%, 47% et 47% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique.

LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Les tonnages collectés sont en hausse, ce qui peut en partie être expliqué par l'ouverture de la déchèterie aux habitants de Bougival et La Celle St Cloud. Cet équipement ne peut accueillir qu'un nombre réduit de catégories de déchets. Les DDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...) ne sont donc collectés que le samedi.

- 11 581 visites ont été effectuées en 2021 soit une augmentation de 15 % par rapport à 2020.
- 1 616 tonnes de déchets ont été collectées en 2021 soit une hausse de 45 % par rapport à 2020.
- Les Chesnaycourtois représentent 78% des fréquentations, les Versaillais 15 % et les Cellois 4,7%.

L'ÉCOPOINT DE BIÈVRES

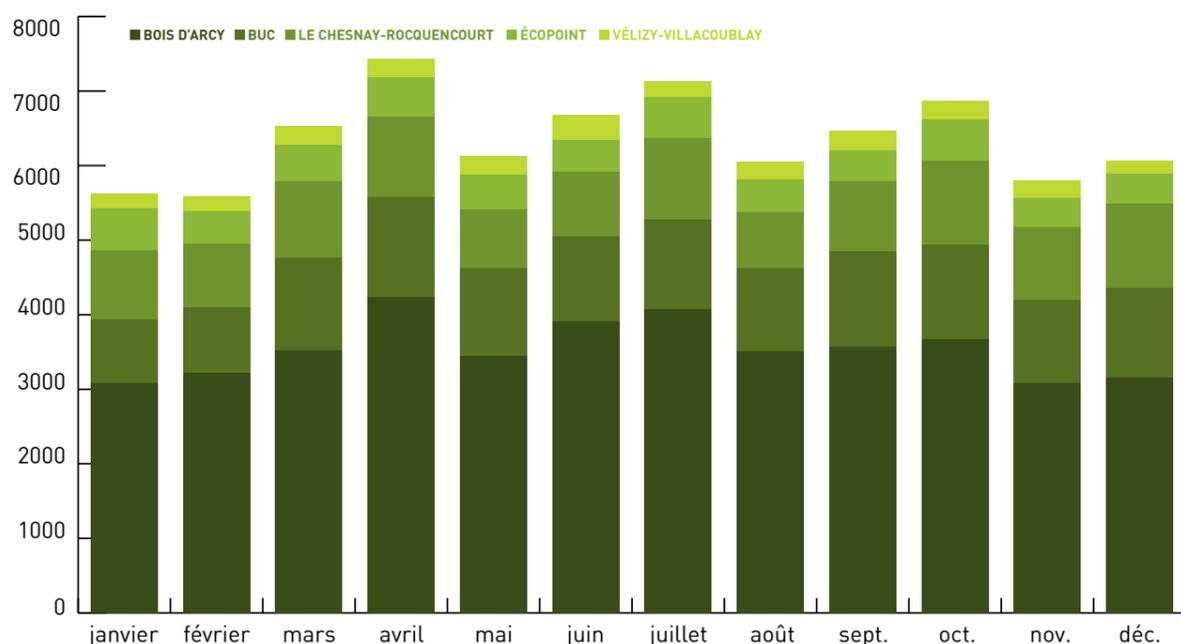
Il y a eu 5 646 visites en 2021 soit 4 % de plus qu'en 2020 et 1 162 tonnes de déchets collectées soit 19 % de plus qu'en 2020. L'Écopoint est fréquenté à part égale par les habitants de Jouy-en-Josas et de Bièvres.

LA MINI-DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accessible uniquement aux habitants de cette commune, 2 889 visites ont été relevées en 2021, soit 61% de plus que l'année précédente et 28 tonnes de déchets ont été collectés, une augmentation de 8%

comparé à 2020. Seuls les déchets toxiques et les déchets d'équipements électriques et électroniques sont acceptés ce qui explique le faible tonnage global collecté en comparaison aux autres sites.

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS PAR MOIS ET PAR SITE



Les déchèteries sont beaucoup plus fréquentées entre avril et octobre (variation saisonnière des déchets végétaux, vacances, déménagements...).

Néanmoins, cette année on voit presque une uniformité entre tous les mois, à part avril, juillet et octobre qui montrent une hausse des fréquentations.

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES

En 2021, des nouvelles filières ont été mises en place sur les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy, pour la collecte des livres et des documents confidentiels. Cette filière a rencontré un grand succès à la déchèterie de Bois d'Arcy avec 5 tonnes collectées contre 1 tonne à la déchèterie de Buc.

Il a également été mis en place un test pour la collecte des batteries de micro mobilités sur ces deux déchèteries. Pour l'année de 2021, 273kg ont été collectés à la déchèterie de Bois d'Arcy.

LES ACTIONS MENÉES EN 2021

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES DÉCHÈTERIES

Des travaux ont été réalisés en 2021 :

Déchèterie de Bois d'Arcy :

- Changement des garde-corps
- Mise en place du rayonnage dans le local réemploi afin de faciliter le stockage et la collecte des objets
- Les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc ont été équipées de caméras de vidéosurveillance permettant de filmer l'intégralité des locaux. Les images sont uniquement destinées à l'usage de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur demande des services de police en cas de vol, agression ou conflit.

Mini déchèterie du Chesnay-Rocquencourt :

- Installation d'un abri afin de stocker les petits appareils électriques et électroniques ainsi que les écrans afin d'éviter le pillage.

TONNAGE COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE EN 2021 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2020

	BOIS D'ARCY	LE CHESNAY-ROCCOUENCOURT	ECOPOINT BIÈVRES	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	BUC
MOBILIER	790,90 (+19%)				179,04 (+117%)
BOIS	1131,82 (+3%)		224,54 (+31%)		450,88 (+125%)
CARTONS	126,68 (-2%)	20,9 (+23%)	22,66 (+18%)		102,76 (+84%)
VÉGÉTAUX	972,28 (+5%)	87,54 (+9%)	55,46 (+28%)		248,18 (+128%)
MÉTAUX	352,64 (+8%)		56,92 (+1%)		112,26 (+111%)
GRAVATS	5168,42 (+5%)	404,16 (+12%)	321,96 (+21%)		622,73 (+25%)
TOUT VENANT INCINÉRABLE	412,54 (+1%)				197,98 (+63%)
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	3451,14 (-20%)	999,84 (+81%)	411,58 (+14%)		2758,18 (+472%)
PLÂTRE	487,30 (nouveau)				79,08 (nouveau)
DDM TRIADIS	48,14 (-15%)	32,324 (+1%)	19,25 (-1%)	8,45 (-1%)	24,92 (+55%)
BATTERIES	8,19 (+84%)	0,179 (+1690%)	1,16 (+9%)	0,00 (pas de collecte en 2021)	1,68 (-27%)
BATTERIES MICRO-MOBILITÉ	0,27 (nouveau)				
DASRI				0,07 (100%)	
DDM ECODDS	69,45 (+9%)				31,30 (+109%)
RADIOGRAPHIES ARGENTIFIQUES + NUMÉRIQUES	0,85 (+52%)			0,14 (+5%)	0,22 (-4%)
CAPSULES DE CAFÉ	3,61 (+49%)		1,62 (+67%)		1,33 (+327%)
CARTOUCHES D'ENCRE	1,53 (+91%)		0,23 (+25%)		0,13 (+0%)
DEEE	224,27 (+5%)	71 (+4%)	38,04 (+8%)	17,50 (+8%)	97,25 (+69%)
TEXTILE	28,90 (+51%)		7,80 (+61%)		8,42 (+95%)
PILES ET ACCUMULATEURS	2,80 (+37%)		0,62 (-5%)	0,58 (-8%)	1,88 (+309%)
PNEUMATIQUES	16,07 (-3%)				2,35 (+64%)
HUILE DE MOTEUR	9 (-5%)			0,90 (+100%)	3,60 (+100%)
NÉONS	0,84 (4%)		0,25 (+100%)	0,00 (pas de collecte en 2021)	0,34 (+70%)
LAMPES	0,37 (118%)		0,16 (+7%)	0,00 (pas de collecte en 2021)	0,10 (+100%)
TOTAL 2021	13 308,01 (+1%)	1 615,943 (+45%)	1 162,24 (+19%)	27,63 (+8%)	4 926,74 (+189%)
TOTAL 2020	13 174,48	1 111,230	979,59	25,62	1 703,84

LES DASRI

Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) engendrent des problèmes d'hygiène et de sécurité lorsqu'ils sont jetés dans les bacs/sacs de collecte. De ce fait, en 2012, un nouvel éco-organisme DASTRI a vu le jour, permettant ainsi aux patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles) d'obtenir gratuitement en pharmacie, des contenants pour leurs déchets de soins perforants (piquants, coupants et tranchants), comme leurs seringues. Une fois les contenants pleins, ils peuvent les apporter dans les pharmacies partenaires répertoriées sur la carte interactive des points de collecte consultable sur le site internet de Versailles Grand Parc. Ces déchets spécifiques sont ainsi traités en toute sécurité.

En 2021, 76 pharmacies sur le territoire ont adhéré au dispositif de collecte DASTRI. Sur les 18 communes du territoire, 14 présentent au moins une pharmacie adhérente.

Le 10 juin 2016, Versailles Grand Parc a signé une convention avec DASTRI pour permettre la collecte et l'élimination gratuite des DASRI particuliers acceptés à la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay. En 2021, 2 collectes ont eu lieu sur cette mini-déchèterie. Le nombre de collecte peu élevé s'explique du fait que les particuliers en auto-traitement se rendent directement en pharmacie pour jeter leurs DASRI (souvent lors de lors renouvellement d'ordonnance). Il est donc prévu de supprimer la mini-déchèterie comme point de collecte en 2022.

L'Eco-organisme ayant modifié la transmission des données, le tonnage collecté sur le territoire n'est plus disponible, seul celui collecté sur la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay étant de 67,37 kg.



LES DÉPÔTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN

Les dépôts sauvages, ce sont les déchets déposés en dehors des lieux et/ou des jours de collecte. En plus d'être illégal, un dépôt sauvage peut avoir de nombreuses conséquences dommageables : dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, nuisances olfactives, etc. La hausse de ces dépôts a conduit Versailles Grand Parc et les services techniques des communes à se mobiliser pour éradiquer cette pratique. Dans cette optique l'Agglo soutient les communes en fournissant des panneaux signalétiques (informant par exemple de l'interdiction des dépôts sauvages) en procédant à un nettoyage collectif, en aidant à la réhabilitation des sites touchés ou encore en surveillant les sites à risques.

Le nombre total de dépôts sauvages collectés par l'agglomération a augmenté en 2020 après des diminutions successives en 2018 et 2019 mais le coût global de leur prise en charge est moindre (tonnage plus faible et type de déchets collectés moins coûteux à traiter).

	NOMBRE DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR L'AGGLO	POIDS TOTAL DES DÉPÔTS SAUVAGES (KG)	COÛT TOTAL (TRAITEMENT ET ENLÈVEMENT) DES DÉPÔTS SAUVAGES (€ TTC)
2014	71	194 180	36 635,25
2015	59	155 820	31 919,61
2016	58	148 920	26 439,08
2017	92	125 100	26 316,36
2018	85	129 902	43,957,87
2019	63	136 320	31 304,95
2020	86	77 000	26 409,41
2021	102	64 730	29 069,17

En 2021, deux dépôts sauvages d'amiante ont été retirés (sur La Celle Saint Cloud et Fontenay). Ces dépôts représentent 7 135 € HT.

Le territoire de Versailles Grand Parc possède un certain nombre de sites particulièrement touchés par les dépôts sauvages ramassés par l'Agglo. Elle travaille en lien avec les communes sur la résolution de ces points noirs.

A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m³. Ainsi, en plus d'avoir accès



aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à disposition des communes des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (bennes et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement, contenant spécifiques...).

En novembre 2020, une réunion de concertation entre toutes les communes de l'Agglo a été organisée afin d'envisager de déployer une démarche uniforme pour lutter contre les dépôts sauvages. Après une

première étape d'échanges de bonnes pratiques, de retours d'expériences et de diagnostic des comportements, un plan d'actions commun va pouvoir être élaboré. Celui-ci s'appuie sur trois leviers : la communication, la vidéosurveillance et la verbalisation. Il est à noter que la verbalisation est très encadrée par la réglementation, en cas de non-respect de la procédure, la verbalisation est caduque.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

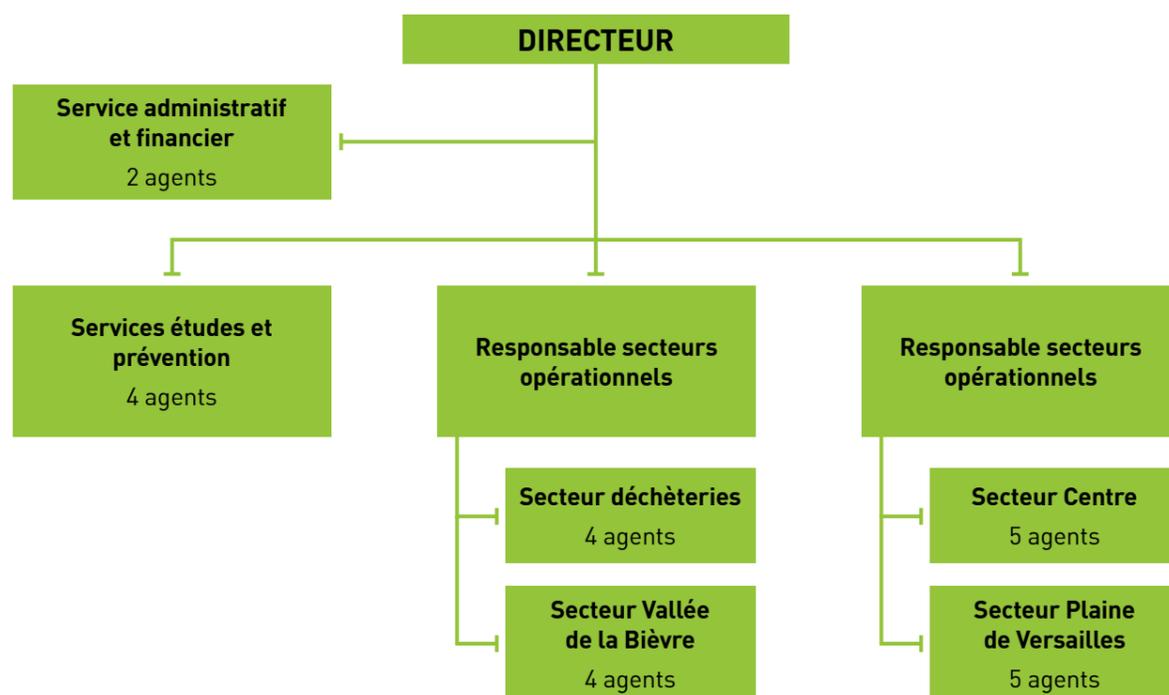
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DDM	10,24	8,37	6,14	19,07	11,99	12,18	15,38	14,01	34,93
TOUT VENANT	1 900,34	2 128,28	2 081,30	2 616,06	2 371,03	2 515,99	2 321,88	2 130,95	2 406,75
ADP BOIS	0	0	0	0	12,72	32,06	22,00	55,48	51,50
DEEE	0	0	0	8,72	8,16	1,35	11,74	11,13	7,60
PNEUS	8,49	2,56	0	0	0	0	0,00	0,33	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 919	2 139	2 087	2 644	2 404	2 562	2 371	2 212	2 501

ÉVOLUTION DES TONNAGES AUTRES QUE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
VÉGÉTAUX	1 497,93	1 895,13	2 442,11	2 564,99	2 226,79	2 546,85	2 496,39	2 524,88	2 624,95
DÉCHETS BALAYAGE	0,00	534,75	494,36	136,54	94,22	367,18	224,62	277,84	0,00
PILES	0,00	0,32	0,23	0,24	0,65	0,00	29,50	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 498	2 430	2 937	2 702	2 322	2 914	2 751	2 803	2 625

ORGANISATION INTERNE

ORGANIGRAMME AU 31/12/2020



RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS AU 31/12/2021

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOI	POURVUS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
A	Ingénieurs territoriaux	2	1,3
	Attaché territorial	3	2,8
B	Techniciens territoriaux	5	5
	Agents de maîtrise	5	4,8
C	Agents administratifs	6	5,6
	Agents techniques	8	8
	Stagiaire en alternance	1	0,6
TOTAL (HORS STAGIAIRE)		29	27,5
TOTAL		30	28,1

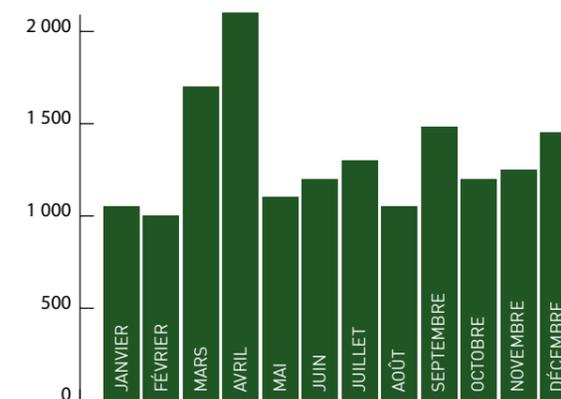
VERSAILLES GRAND PARC AU CONTACT DES HABITANTS

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

Outre la communication sur la prévention, la relation avec les habitants de l'Agglomération est primordiale tant pour le suivi de la prestation (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), que pour l'orientation des habitants (gestes de tri, jours et modalités de collecte) et l'amélioration des quantités et la qualité des matières recyclées.

Ce contact est maintenu en permanence par téléphone, via la boîte mail environnement, ainsi que par le biais des services communaux.

On recense en 2021, 16 151 appels téléphoniques traités par les équipes de la direction gestion des déchets avec un pic au mois d'avril lors du changement du calendrier de collecte applicable depuis le 5 avril 2021.



A noter que sur le site web Versaillesgrandparc.fr, la rubrique gestion des déchets représente 26,48% de la fréquentation en 2021. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2020.

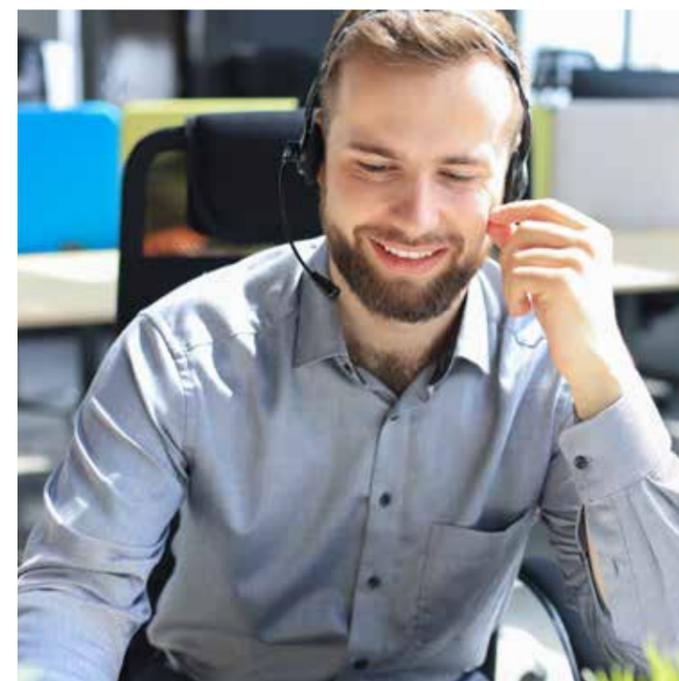
La page nouveaux jours de collecte (mise en place dans le cadre du changement du marché de collecte) est la plus consultée (près de 20% des consultations de la rubrique déchets) suivi de celle sur les jours de collecte (11,33%), déchèteries ouvertes au particuliers, demandes de cartes de déchèteries pour particuliers (5,59%), les demandes de cartes particuliers (5,48%) et enfin celle sur le tri sélectif (3,97%).



L'année 2021 a également été marquée par le lancement de l'Appli T.R.I. en avril. Dans un premier temps uniquement disponible sur ordinateur, elle est téléchargeable sur mobile depuis août. Elle permet à chaque usager de se géolocaliser afin de tout savoir sur la gestion des déchets de son habitation : jours et horaires de collecte, borne la plus proche, jours d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, démarches en ligne...

En complément, chaque usager peut activer les notifications et ainsi recevoir des informations en temps réel sur d'éventuelles modifications de service (changement des jours ou horaires des déchèteries, reports de collecte...).

Elle est actuellement utilisée par 8 900 personnes sur ordinateur et par plus de 2 700 utilisateurs sur mobile chaque mois.



ADOPTÉZ LA NOUVELLE APPLI T.R.I.

Téléchargez T.R.I. VGP!





82 posts Déchets ont été diffusés sur Facebook (et pour la plupart, une seconde fois sur Twitter).



LA COMMUNICATION EN CHIFFRES

- 1 928 demandes par mail et 13 courriers d'habitants traités
- 11 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement mode de collecte
- 9 000 guides du tri 2021 édités
- Participation à 3 évènements (manifestations au sein des communes)
- Aucune visite de centre de tri n'a pu être réalisée en 2021



SUIVI DE LA PRESTATION

Si la plupart des appels des usagers portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple). Ainsi :

- 10 896 ordres de services ont été adressés au prestataire de gestion du parc de bacs, la société ESE, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2021, principalement pour des prestations d'échange de bacs (13 564 interventions) et de livraison de bacs (5 548 interventions).
- 19 112 bacs neufs ont été mis en place sur le territoire en 2021. Ce ne sera effectif qu'en 2022 par les bacs d'occasion.
- 235 bacs ont été prêtés dans le cadre des 31 manifestations de l'année (les demandes restent limitées en 2021 à cause de la crise sanitaire).
- 383 fiches de suivi ont été transmises aux anciens prestataires dans le cadre du suivi courant de la prestation : oubli de collecte, adaptation des circuits de collecte suite à des travaux ou des problèmes de stationnement, débordement d'un point d'apport volontaire. 2 103 fiches ont été envoyées à COVED et Nicollin dans le cadre du nouveau marché de collecte. La très forte augmentation (près de 80%) du nombre de fiches envoyées aux collecteurs est liée à la mise en œuvre du nouveau marché de collecte. En effet, bien que les équipages aient en grande majorité été conservés, le démarrage des prestations a entraîné une diminution temporaire de la qualité de service (oublis de collecte, problèmes matériels, débordement de bornes ...)
- 320 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, mise à disposition de bennes ou déplacements ou manutention de bornes de collecte déchets ont été menées

- Dont 69 interventions pour le déplacement ou manutention de bornes de collecte déchets

- Dont 102 interventions pour la collecte de dépôts sauvages >2m³ pour un montant total de 22 570 € HT (enlèvement) pour un poids total de 64 730 kg de déchets.

Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2021 (hors coût de traitement).

RESSOURCES FINANCIÈRES

DÉPENSES ET RECETTES LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	2019	2020	2021
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PRÉCOLLECTE DES DÉCHETS	519 130,97 €	418 733,09 €	576 909,35 €
COLLECTE	14 238 777,41 €	15 364 367,10 €	15 107 585,62 €
DÉCHÈTERIE	1 695 766,63 €	1 908 594,66 €	2 825 406,81 €
VALORISATION	1 312 004,48 €	1 611 257,12 €	1 622 775,51 €
ÉLIMINATION	7 471 909,85 €	7 241 419,81 €	7 500 277,20 €
SENSIBILISATION (COMPOSTAGE, ÉCOLES)	99 524,67 €	84 192,67 €	74 511,34 €
DIVERS (FRAIS STRUCTURE, COMMUNICATION, INFORMATIQUES, FORMATION, CHARGES DE PERSONNEL...)	2 445 746,38 €	1 021 619,63 €	1 489 804,13 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 782 860,39 €	27 650 184,08 €	29 197 269,96 €
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,6%	-0,5%	5,60%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
BACS ET COMPOSTEURS	415 510,79 €	451 416,24 €	1 165 579,23 €
DÉCHÈTERIE : TERRAIN, ÉTUDES, TRAVAUX	1 924 308,43 €	1 683 887,49 €	533 578,74 €
DIVERS MATÉRIELS (COM), ÉTUDES, PRÉVENTION	9 403,46 €	5 599,62 €	139 433,58 €
BORNES DE COLLECTE	818 612,71 €	692 968,56 €	639 284,16 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 167 835,39 €	2 833 871,91 €	2 477 875,71 €
ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	107,4%	-10,5%	-12,6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
DIVERS : LOCATION DU TERRAIN DE BUC	58 566,32 €	17 250 €	15 096,10 €
EXCEPTIONNELS : PÉNALITÉS DE MARCHÉ, RÉGULARISATIONS COMPTABLES...	45 025,64 €	18 529,44 €	130 775,96 €
REDEVANCE SPÉCIALE	2 375 699,50 €	1 436 963,75 €	1 670 313,34 €
SOUTIEN AU TRI	1 494 444,47 €	1 193 729,84 €	1 471 140,75 €
SUBVENTION PRÉVENTION (ÉTUDES COMPRIS)	82 257,40 €	69 006,30 €	114 367,57 €
TEOM	28 691 716,00 €	29 417 182 €	30 065 601,00 €
VENTE DE MATÉRIAUX	19 502,20 €	295 493,19 €	655 560,66 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 767 211,53 €	32 448 154,52 €	34 122 655,38 €
ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1,4%	-1,0%	+ 5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (SUBVENTIONS)	37 274,24 €	94 194,61 €	114 367,57 €
ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	-79,7%	+152,7%	+ 21,4%

RESSOURCES FINANCIÈRES

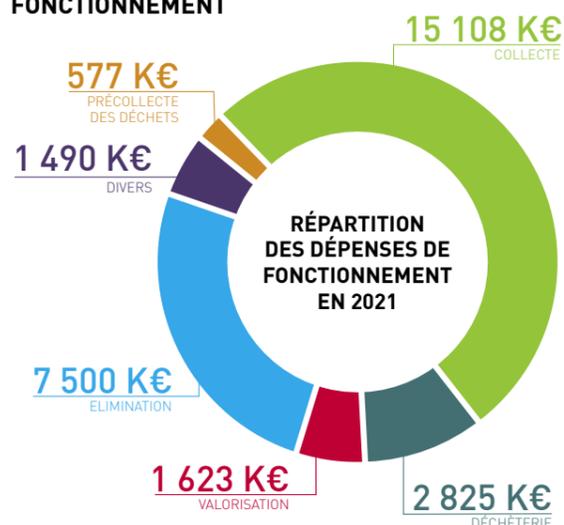
DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2016, Versailles Grand Parc n'a pas connu d'évolution en matière de périmètre, malgré la fusion au 1^{er} janvier 2019, des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

En 2021, les dépenses ont augmenté de 5,6%. On note notamment une augmentation des charges liées à la déchèterie, cela s'explique par un nombre croissant de dépôts à la déchèterie de Buc.

Dans un même temps, les recettes augmentent également de 5%. Celles de la redevance spéciale restent faibles liées aux exonérations suite à la crise sanitaire. Les recettes liées au soutien et tri et à la vente des matériaux augmentent.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement représentent en 2021 29,2M€. La répartition des dépenses de fonctionnement évolue peu.

Le poste de dépense le plus important concerne la collecte qui représente plus de la moitié du budget de la direction de la gestion des déchets suivi par le traitement des déchets (incinération et valorisation) correspondant à environ 1/3 des dépenses.

La gestion des déchèteries pèse à hauteur de 10 % des dépenses de fonctionnement et la pré-collecte (gestion du parc de bac et borne de collecte déchets principalement) à hauteur de 2%.

Le cumul des charges diverses (frais de structure, de personnel...etc) représente 5% des dépenses 2021.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent 34,1 M€.

La taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est la principale source de financement avec 30 M€ soit 88% des recettes.

La redevance spéciale couvre près de 5% des recettes de fonctionnement soit un peu plus de 1,7M€. Ces recettes issues de la redevance spéciale en baisse s'expliquent par la crise sanitaire et les exonérations accordées aux professionnels (pour fermetures contraintes notamment) afin de leur permettre de traverser cette période difficile.

Les subventions attribuées par les syndicats et les éco-organismes pour le soutien au tri et les ventes de matériaux représentent désormais 6% des recettes soit un peu plus de 2,1M €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

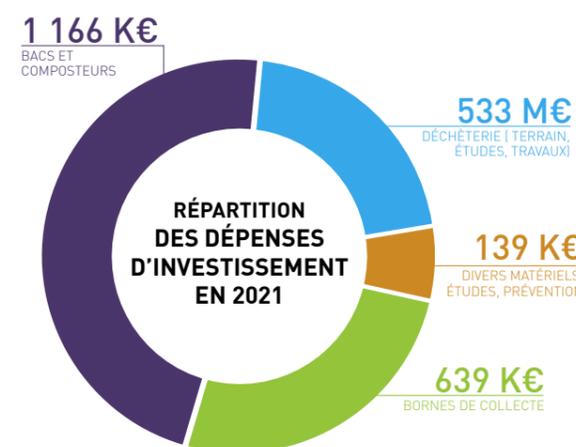
Les dépenses d'investissement au titre de l'année 2021 représentent 2,4M€. Ce montant, en diminution par rapport à 2020, s'explique par la fin de la construction de la déchèterie de Buc. En parallèle les dépenses d'investissement de pré-collecte ont fortement augmentées, en lien avec le renouvellement du bac de bacs pour les communes pilotes de la tarification écoresponsable.

Les recettes d'investissement représentent 114K€ en 2021 soit une augmentation de 21,2% des recettes.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un total d'un peu plus de 2,4M€ se décomposent comme suit :

- 640 K€ pour l'achat et l'installation de bornes de collecte déchets soit 26% des dépenses
- 1,2 M€ pour l'achat de bacs et de composteurs soit 47% des dépenses
- 533 k€ soit 21% des dépenses ont été consacrés aux déchèteries



REDEVANCE SPÉCIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés.

Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

L'année 2021 aura été marquée par la poursuite de la pandémie de COVID 19, qui a entraîné une baisse d'activité de certains secteurs professionnels (notamment la restauration et l'hôtellerie). Une exonération de certains professionnels a donc été accordée par Versailles Grand Parc, ce qui explique la baisse relativement importante des recettes de redevance spéciale entre 2019 et 2020 mais une augmentation entre 2020 et 2021.

On constate une diminution des recettes 2020 de redevance et des recettes liées aux apports en déchèterie. Cette baisse s'explique par divers facteurs :

- Avec la crise du COVID, afin de soutenir l'économie locale, les élus de l'intercommunalité ont voté des exonérations de la redevance spéciale
- Lors du premier confinement notamment, l'ensemble de l'activité économique a été ralenti et les déchèteries ont été fermées
- La crise du COVID a également retardé la facturation de la redevance et des apports en déchèterie. Ainsi, les montants dus au titre du service rendu au troisième trimestre 2020 ne seront facturés qu'en 2021.

RÉPARTITION DES RECETTES DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

	MONTANTS 2019	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021
REDEVANCE SPÉCIALE	2 177 366,08 €	1 317 434,56 €*	1 454 684,51 €
FORAINS	159 533,29 €	119 529,19 €	156 250,59 €
DÉCHÈTERIE	38 800,13 €	26 768,80 €	58 905,84 €
TOTAL	2 375 699,5 €	1 463 732,55€	1 669 840,94 €

* les montants dus au titre du 3^{ème} trimestre seront facturés en 2021



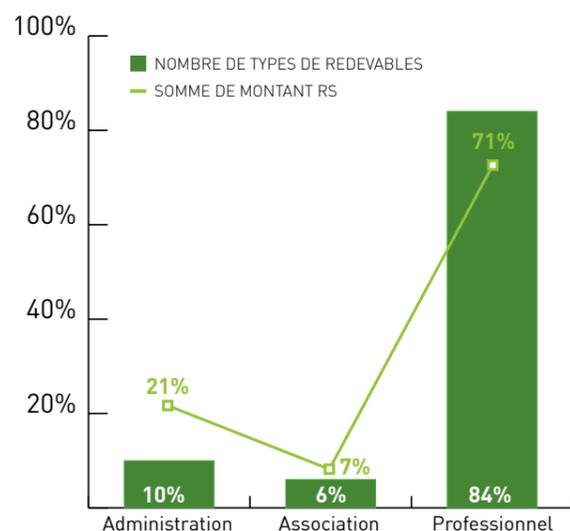
RÉPARTITION DES REDEVABLES SUR LE TERRITOIRE

On décompte 852 redevables soumis à la redevance spéciale sur le territoire de Versailles Grand Parc. Leur répartition est inégale et reflète le tissu économique territorial de l'agglomération. En effet, la ville de Versailles représente 54% des redevables et 64% des recettes. Viennent ensuite les villes de Buc (7% des redevables et 4% des recettes) et de Viroflay (6% des redevables et près de 5% des recettes) et enfin Saint-Cyr-l'Ecole (6% des redevables et près de 5% des recettes) et Bois d'Arcy (5% des redevables et 3 % des recettes).

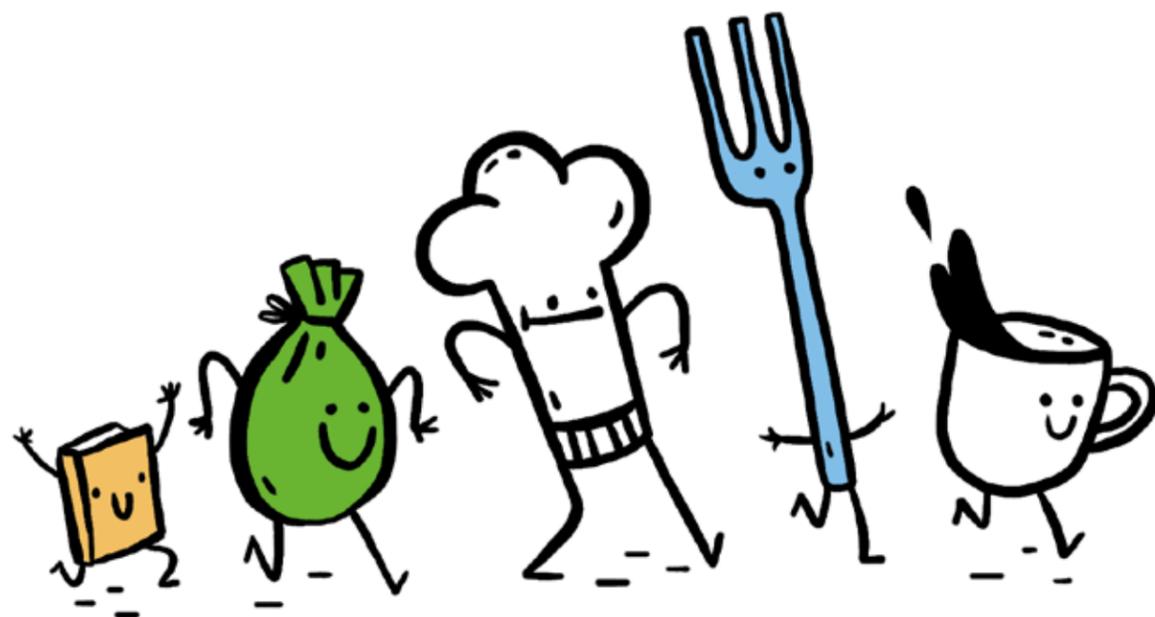
Les grandes entreprises présentes sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay sont quant à elles majoritairement collectées via des privés et n'apparaissent donc pas dans les résultats présentés dans ce document.

LA RÉPARTITION DES RECETTES PAR TYPES DE REDEVABLES

Les administrations constituent une part très importante des recettes de la redevance spéciale. Elles ne représentent qu'environ 10% des redevables, mais constituent environ 20% des recettes.



L'Agglo rencontre toujours des difficultés (liées à la mise en place de la facturation dématérialisée) à procéder au recouvrement des administrations de son territoire.



LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de biodéchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

Dès 2016, la communauté d'Agglomération a décidé de signer une convention de partenariat avec le SYCTOM afin de mener une expérimentation sur la collecte et le traitement des biodéchets des professionnels volontaires.

Trois communes du territoire sont concernées (Versailles, Vélizy-Villacoublay et partie Le Chesnay du Chesnay-Rocquencourt). Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les premières collectes ont pu commencer dès le mois de mai 2018.

En 2019, les villes de Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud et Jouy-en-Josas se sont également lancées dans la démarche.

Ainsi en 2021, 95 sites sont collectés au sein de l'Agglo.

Après une baisse de tonnage en 2020 liée à la fermeture des écoles et certains restaurateurs, les tonnages biodéchets collectés ont dépassé en 2021, les niveaux de 2019.

BIODÉCHETS COLLECTÉS (KG)	
2018	142 547
2019	335 677
2020	218 277
2021	352 969

COLLECTE SAPIN

A l'instar de l'année 2020, l'opération broyage des sapins a été reconduite en 2021.

En plus des communes de Toussus-le-Noble, Châteaufort et Les Loges-en-Josas, Versailles Grand Parc a étendu le dispositif aux communes de Vélizy Villacoublay, Saint Cyr l'Ecole, Noisy le roi, Bièvres, Buc et Bailly. Grâce à cela environ 8600 sapins ont été transformés en broyat. La récupération du broyat par les habitants ne rencontre pas, quant à elle, le succès attendu car le broyat de sapins est difficilement réutilisable (broyat assez acide).

En complément, l'Agglo a développé une collecte en parc à sapins sur les communes de Bois d'Arcy, Versailles, Le Chesnay-Rocquencourt, Jouy-en-Josas et Fontenay-le-Fleury. Les collectes en porte à porte des déchets végétaux ont été annulées dans ces communes (sauf à Versailles car les parcs ne pouvaient absorber l'ensemble du flux de sapins). Cette opération a permis de collecter plus de 49 tonnes de sapins.

Au regard du manque d'engouement des habitants pour le broyat de sapin, en 2022 l'intercommunalité cessera les opérations de broyage et passera sur un système de collecte simple. La collecte sera également annulée sur la commune de Versailles.

ORIENTATIONS 2022

Les principales orientations pour l'année 2022 sont les suivantes :

SORTIE DU SYCTOM

Dans une optique de rationalisation technique et de maîtrise des coûts, l'Agglomération a délibéré en faveur de sa sortie du SYCTOM. A compter du 1er janvier 2022, les déchets de Versailles, Le Chesnay et Vélizy-Villacoublay seront pris en charge par le SIDOMPE.

ETUDE BIODÉCHETS

En anticipation du durcissement de la réglementation prévue pour fin 2023, l'Agglo lancera un marché d'étude sur la collecte et le traitement des biodéchets en 2022.

COMPOSTAGE

Etude préalable à la distribution de broyat auprès des administrés.

RS ÉCO-RESPONSABLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification éco-responsable, une refonte de la redevance spéciale permettant le financement de la collecte et du traitement des déchets des professionnels sera étudiée en 2022 pour une mise en œuvre en 2023.

DÉPLOIEMENT DE LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE (TECO) SUR LA COMMUNE DE SAINT CYR L'ÉCOLE

LA CAMPAGNE D'ADAPTATION SERA POURSUIVIE EN 2022

LANCEMENT DE LA FACTURATION À BLANC SUR LES COMMUNES PILOTES TECO (HORS SAINT CYR L'ÉCOLE) ET CHOIX FINAL DE LA GRILLE TARIFAIRE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

INSTALLATIONS D'ABRIS BACS ÉQUIPÉS DE SYSTÈMES DE CONTRÔLES D'ACCÈS DANS CERTAINES COMMUNES PILOTES TECO

MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES

PASSAGE EN EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI POUR LES COMMUNES DU SIDOMPE.

PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHÉS PUBLICS :

Les équipes travailleront sur les marchés suivants :

- Etude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés
- Collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, des permanences de collecte et des services techniques municipaux situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
- Collecte des livres et des documents confidentiels issus de la déchèterie de Bois-d'Arcy
- Vérifications et entretiens périodiques obligatoires des installations de récupération des Eaux Pluviales des déchèteries intercommunales de Buc et Bois d'Arcy de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MARCHÉS PUBLICS EN COURS

53 marchés sont gérés par la direction de la gestion des déchets.

N° DU MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
PRÉCOLLECTE (17 MARCHÉS EN COURS)				
2019ABA017	FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE SACS OM POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC - FOURNITURE DE SACS OM POUR LES HABITANTS DE VERSAILLES ET DU CHESNAY (LOT 1)	PTL	14/09/2020	13/09/2024
	AJOUT DE LA FOURNITURE DE SACS ORDURES MÉNAGÈRES : FOURNITURE DE SACS PRÉPAYAS DESTINÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE LA TARIFICATION ECO-RESPONSABLE	PTL	12/12/2021	13/09/2024
2019ABA019	FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE SACS OM POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC - DISTRIBUTION DE SACS OM POUR LES HABITANTS DE VERSAILLES (LOT 2)	ACP SERVICES	14/09/2020	13/09/2024
19ABA20	FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS POUR LES DÉCHETS VÉGÉTAUX POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	TAPIERO	09/09/2020	08/09/2024
2020ABA41	MARCHÉ DE GESTION DU PARC DE BACS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 1 : FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET GESTION DU PARC DE BACS (ROULANTS ET MODULOS BACS) DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024
2020ABA42	MARCHÉ DE GESTION DU PARC DE BACS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC. LOT 2 : FOURNITURE DE MODULOS BAC DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024
19ABA11	FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DES BORNES DE COLLECTE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 1 : FOURNITURE DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DES ABRIS BACS DESTINÉS À LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES	ASTECH	05/11/2019	05/11/2023
812 527	MARCHÉ CAPTIF DE FOURNITURE, REMPLACEMENT, ADAPTATION, POSE ET MISE EN SERVICE DE BORNES DE COLLECTE ADAPTÉES À L'EXPÉRIMENTATION DE LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE SUR LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE CHARLES RENARD SUR LA COMMUNE DE ST CYR L'ÉCOLE	SULO	08/10/2021	01/11/2023
19ABA12	FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DES BORNES DE COLLECTE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 3 : MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DU PARC DE CONTENEURS AÉRIENS, SEMI-ENTERRÉS, ENTERRÉS ET DU PARC D'ABRIS BACS	ESE FRANCE	05/11/2019	05/11/2023
19ABA13	FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DES BORNES DE COLLECTE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 4 : LAVAGE DU PARC DE CONTENEURS AÉRIENS, SEMI-ENTERRÉS, ENTERRÉS ET DU PARC D'ABRIS-BACS DONT LES BACS ROULANTS	ESE FRANCE	05/11/2019	05/11/2023
2020ABA30	TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	SEIP	15/01/2020	14/01/2024
2020ABA47	FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 1 - FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES	SULO	07/09/2020	06/09/2024
2020ABA048	FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 2 - FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS DESTINÉS À LA COLLECTE DU VERRE	CONTENUR	07/09/2020	06/09/2024

2019ABA21	MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS, LOMBRICOMPOSTEURS ET BIOSEAUX POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	QUADRIA	11/02/2020	10/02/2024
18ABA11	MARCHÉ DE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES DU COMPOSTAGE	ORGANEO	01/09/2018	31/08/2022
19ABA09	MARCHÉ SENSIBILISATION LOT 1 : SPECTACLES À DESTINATION DES PUBLICS SCOLAIRES	MULTI ATTRIBUTAIRE CHAPITEAU VERT, COMPAGNIE HARMONIE THÉÂTRE ET PILE POIL ET COMPAGNIE	22/10/2019	22/10/2022
19ABA10	MARCHÉ SENSIBILISATION LOT 2 : ATELIERS À DESTINATION DES PUBLICS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	LETM	22/10/2019	22/10/2022
19ABA11	MARCHÉ SENSIBILISATION LOT 3 : ANIMATIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATION ET EN GRAND FORMAT POUR TOUT PUBLIC ET MISE EN PLACE D'ACTION DE SENSIBILISATION EN PIED D'IMMEUBLE	PIKPIK ENVIRONNEMENT	22/10/2019	22/10/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT (14 MARCHÉS EN COURS)				
812 327	COLLECTE EN PAP DES DÉCHETS (LOT 1)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2021
812 395	MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE : INTÉGRATION DU CHESNAY	Groupement Nicollin/Sepur	début 8/07/2014	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2021
812 328	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (LOT 2)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2021
812 329	OPÉRATION DE TRANSFERT DU VERRE (LOT 3)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2021
812 394	MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE « OPÉRATION DE TRANSFERT DU VERRE : INTÉGRATION DU CHESNAY	Groupement Nicollin/Sepur	17/12/2013	31/12/2019 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2021
19ABA07	TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX	Bio Yvelines Service/ SEPUR	16/08/2019 (Démarrage prestations au 01/01/2020)	31/10/2027 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2028
2020ABA34	COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 01 - TERRITOIRE 1 (BOUGIVAL, CSC, CHESNAY, VÉLIZY, VERSAILLES) * * COMMUNES ACTUELLEMENT ADHÉRENTES AU SYCTOM ET SITRU	NICOLLIN	09/09/2020	31/03/2028

2020ABA035	COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT 02 - TERRITOIRE 2 (BAILLY, BIÈVRES, BOIS-D'ARCY, CHÂTEAUFORT, FONTENAY-LE-FLEURY, JOUY-EN-JOSAS, LES LOGES-EN-JOSAS, NOISY-LE-ROI, RENNEMOULIN, ROCQUENCOURT, SAINT-CYR-L'ÉCOLE, TOUSSUS-LE-NOBLE, VIROFLAY) *. * COMMUNES ACTUELLEMENT ADHÉRENTES AU SIDOMPE	COVED	09/09/2020	31/03/2028
19ABA16	TRAITEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	SEPUR	13/03/2020 (démarrage prestations au 01/01/2021)	31/03/2028
2020ABA33	OPÉRATION DE TRANSFERT DES EMBALLAGES EN VERRE ISSUS DES COMMUNES DE VERSAILLES, VÉLIZY-VILLACOUBLAY ET LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	NICOLLIN	02/06/2020 (démarrage a 01/04/2021 par avenant)	31/03/2028 mais date fin au 31/12/2021 par avenant 2
18ABA04	COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES AU SEIN DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES FIXES ET MOBILES AINSI QUE DES CTM DES COMMUNES ADHÉRENTES À VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/10/2022
18ABA05	TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES AU SEIN DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES FIXES ET MOBILES AINSI QUE DES CTM DES COMMUNES ADHÉRENTES À VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 30/10/2022
18ABA06	COLLECTE ET TRAITEMENT DES HUILES DE VIDANGE USAGÉES ISSUES DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES FIXES ET DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX	SEVIA	09/04/2018	26/03/2022
2021ABA14	MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET ASSIMILÉS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	SEPUR	10/12/2021	01/01/2030
DÉCHÈTERIE (10 MARCHÉS EN COURS)				
812 468	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES, GESTION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE DÉCHETS SPÉCIFIQUES- GESTION DU HAUT DE QUAI ET PRESTATIONS DE GARDIENNAGE (LOT 1)	GROUPEMENT SEPUR/NICOLLIN	01/10/2016	30/09/2020 mais prolongé par avenant jusqu'au 28/02/2021
812 469	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES, GESTION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE DÉCHETS SPÉCIFIQUES- GESTION DU BAS DE QUAI (LOT 2)	GROUPEMENT SEPUR/NICOLLIN	01/10/2016	30/09/2020 mais prolongé par avenant jusqu'au 28/02/2021
812 470	EXPLOITATION DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES, GESTION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES- TRAITEMENT DES DÉCHETS TOUT VENANT NON VALORISABLES ET ENCOMBRANTS (LOT N°3)	GROUPEMENT SEPUR/NICOLLIN	01/10/2016	30/09/2020 mais prolongé par avenant jusqu'au 28/02/2021
812 471	EXPLOITATION DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES, GESTION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES- TRAITEMENT DES GRAVATS INERTES ET NON INERTES (LOT N°5)	GROUPEMENT SEPUR/NICOLLIN	01/10/2016	30/09/2020 mais prolongé par avenant jusqu'au 28/02/2021

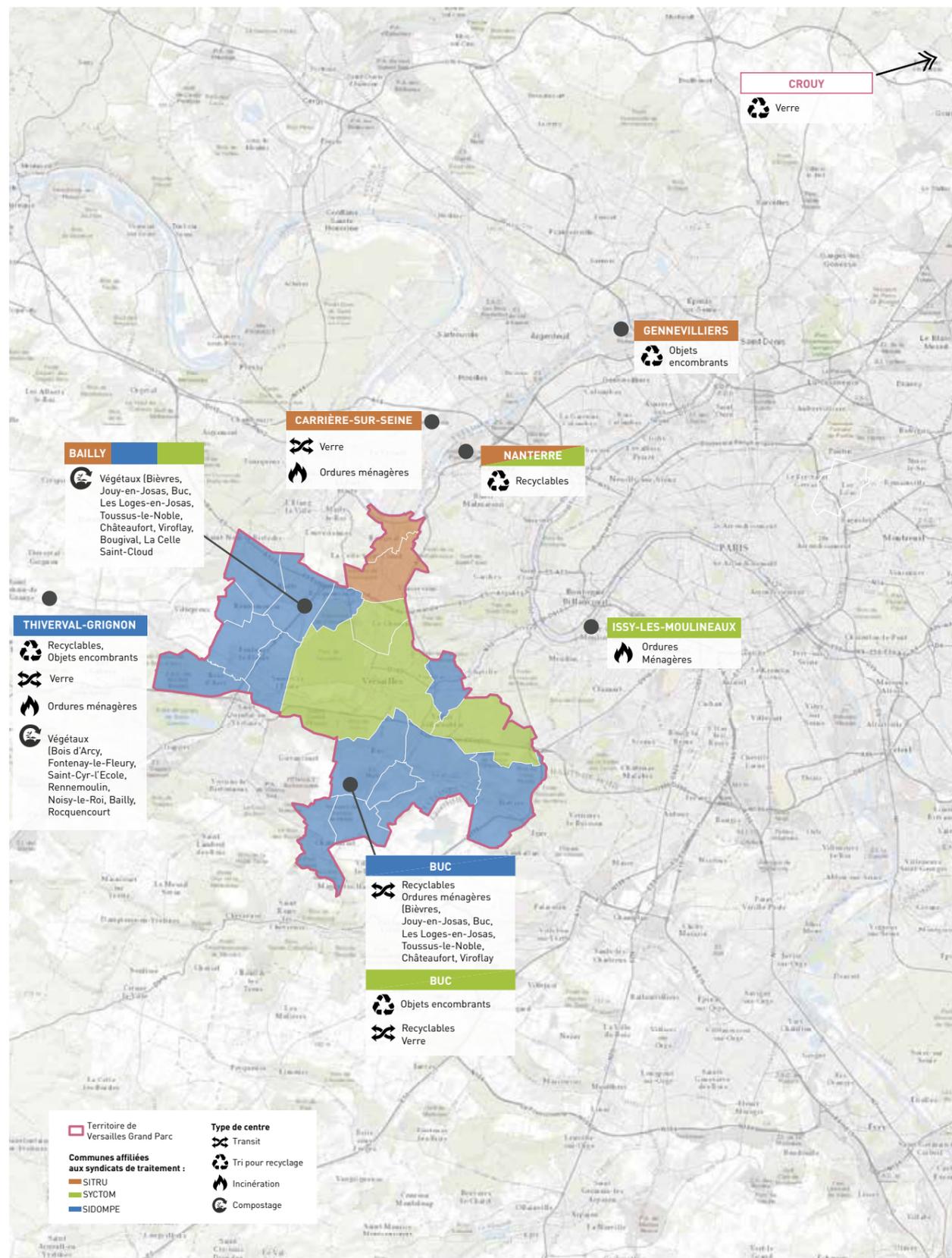
2020ABA36	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES ET GESTION DES PERMANENCES DE COLLECTE DEEE ET GRAVATS AINSI QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT N°1 : GESTION HAUT DE QUAI ET BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES DE VERSAILLES GRAND PARC, PRESTATION DE GARDIENNAGE DES PERMANENCES DE COLLECTE, MISE À DISPOSITION DE BENNES ET TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES PERMANENCES DE COLLECTE ET DES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX	NICOLLIN SEPUR	30/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	29/11/2024
2020ABA37	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES ET GESTION DES PERMANENCES DE COLLECTE DEEE ET GRAVATS AINSI QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT N°2 : TRAITEMENT DES DÉCHETS TOUT VENANT COLLECTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES, PAR LES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES MEMBRES ET ISSUS DES DÉPÔTS SAUVAGES.	NICOLLIN SEPUR	01/12/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	30/11/2024
2020ABA38	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES ET GESTION DES PERMANENCES DE COLLECTE DEEE ET GRAVATS AINSI QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT N°3 : TRAITEMENT DES DÉCHETS DE BOIS COLLECTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES ET PAR LES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES MEMBRES.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020	26/11/2024
2020ABA39	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES ET GESTION DES PERMANENCES DE COLLECTE DEEE ET GRAVATS AINSI QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT N°4 : TRAITEMENT DES GRAVATS INERTES COLLECTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES, SUR LES PERMANENCES DE COLLECTE, PAR LES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES MEMBRES ET ISSUS DES DÉPÔTS SAUVAGES.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024
2020ABA40	EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES ET GESTION DES PERMANENCES DE COLLECTE DEEE ET GRAVATS AINSI QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC LOT N°5 : TRAITEMENT DES GRAVATS NON INERTES OU EN MÉLANGE COLLECTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES ET PAR LES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES MEMBRES	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024
2021ABA10	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DANS L'ENCEINTE DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES DE VERSAILLES GRAND PARC ET, À TITRE EXCEPTIONNEL, SUR D'AUTRES SITES DU TERRITOIRE	VOISIN PARCS ET JARDINS	11/08/2021	10/08/2025
AUTRES (12 MARCHÉS EN COURS)				
2020ABA31	MARCHÉ D'ENQUÊTE ET DE SENSIBILISATION EN PORTE-A-PORTE DES PRODUCTEURS DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	ESE FRANCE	07/10/2020	Fin janvier 2022
18ABG015	PRESTATION DE CAPTURE ET DE FOURRIÈRE ANIMALE DES ANIMAUX ERRANTS OU MORTS SUR LES TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	SACPA	26/03/2018	25/03/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 26/03/2023
19ABA09	ACQUISITION, DÉPLOIEMENT HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE GESTION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC	TRADIM	29/05/2019	27/05/2022

ANNEXE 2 : 6 AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2021 PAR LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS

19ABA14	ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DU REMPLISSAGE ET D'OPTIMISATION DE LA GESTION DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	SIGRINEA	08/10/2019	07/10/2024
18ABA19	ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE À LA MISE E PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE	CITEXIA/LANDOT ET ASSOCIES/ AJBD/PARMENION	06/11/2018	05/11/2022
812 497	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE SUR LA COMMUNE DE BUC	JENNIFER LUCAS ARCHITECTE DPLG / ANTEA	21/11/2017	31/03/2020
812517	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE SUR LE TERRITOIRE DE BUC - LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE GÉNIE CIVIL ET DE VRD	COLAS NIDF	25/03/2019	01/12/2021
812518	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE SUR LE TERRITOIRE DE BUC - LOT 2 : TRAVAUX DE CLÔTURES, PORTAILS ET ESPACES VERTS	ENVIRONNEMENT SERVICE	25/03/2019	01/12/2021
812519	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE SUR LE TERRITOIRE DE BUC - LOT 3 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	SOMMA FRERES	25/03/2019	01/12/2021
2020ABA45	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GALLINACÉES	FERME DE GALLY	17/07/2020	17/07/2024
	VÉRIFICATION PÉRIODIQUE GERBEUR	DEKRA	01/01/2018	31/12/2023
	MISSION DE COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE RELATIF À L'EXPLOITATION D'UNE DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE BOIS D'ARCY	CETING	22/10/2019	2021

NUMÉRO DE MARCHÉ	INTITULE DES AVENANTS	NOTIFIÉ LE	
18ABA04	Collecte des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	Avenant 1 : Prolongation du marché jusqu'au 31/10/2022	15/09/2021
18ABA05	Traitement des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	Avenant 1 : Prolongation du marché jusqu'au 31/10/2022 et ajout de nouveaux prix de traitement	15/09/2021
18ABG015	Prestation de capture et de fourrière animale des animaux errants ou morts sur les territoires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Avenant 1 : Prolongation du marché jusqu'au 26/03/2023	04/12/2021
2020ABA33	Opération de transfert des emballages en verre issus des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay-Rocquencourt	Avenant 1 : Report date démarrage au 01/04/2021 et date de fin au 31/03/2028	01/04/2021
2020ABA33	Opération de transfert des emballages en verre issus des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay-Rocquencourt	Avenant 2 : Fin du marché au 31/12/2021 suite au retrait du SYCTOM de Paris de la collectivité	01/12/2021
2020ABA36	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot n°1 : Gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux	Avenant 1 : Harmonisation des jours de fermeture des déchèteries de l'agglomération avec élargissement de la fermeture de l'Écopoint de Bièvres au reste des jours fériés pour chaque année et ce jusqu'à la fin du marché et retrait prestation entretien aux abords de la clôture de l'ÉcoPoint de Bièvres	29/09/2021

ANNEXE 3 : DEVENIR DES DÉCHETS EN FONCTION DE L’AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT



ANNEXE 4 : PARTICULARITÉS DE COLLECTE

COMMUNE	COMPACTEUR (HORS MARCHÉ ALIMENTAIRE)	BENNE OUVERTE POSÉE AU SOL	GRUTAGE/AUTRE
BOUGIVAL		<p>Résidence les 3 Forêts - 334 logements 1 benne encombrants de 30 m³ vidée à la demande 1 à 2 fois par mois Pose de la benne le mardi</p> <p>Résidence 3F - 425 logements Location de 3 bennes de 30 m³ encombrants et rotation 1 fois par mois Mise en place la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de deux bennes vers 12h30 et la deuxième le lendemain matin)</p>	
FONTENAY-LE-FLEURY	<p>Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 2 compacteurs dont 1 OM et 1 EMBAL/PAPIERS (20m³ chacun), 1 fois par semaine Jour de vidage : mercredi pour les ordures ménagères et jeudi pour les emballages et papiers</p>	<p>Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 1 benne 30m³ pour les objets encombrants 2 fois par mois (mercredi semaine paire)</p>	
JOUY-EN-JOSAS	<p>Résidence Parc de Diane 1 500 habitants 1 compacteur OM de 20m³ vidé le vendredi</p>		
LA CELLE SAINT-CLOUD	<p>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants 2 compacteurs ordures ménagères (25 et 20 m³) vidés deux fois par semaine pour le 25m³ (mardi et vendredi) et une fois par semaine pour le 20 m³ (mercredi)</p>	<p>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants 1 benne encombrants 25m³ au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Vidage le mercredi (mise en place à 7h et retrait vers 12h30)</p> <p>Leur collecte a lieu deux fois par mois : • secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 • secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130</p>	<p>Résidence DSFA - 470 logements Grutage des végétaux le mardi jusqu'à 48 collectes par an</p> <p>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants 18 avenue de la jonchère 15 grutages de déchets végétaux effectués par an le mardi</p>
NOISY-LE-ROI		<p>Quartier la Quintinie - 220 logements 1 benne 30 m³ encombrants le 4^{ème} mercredi du mois, parking des Moulineaux Mise en place le mardi entre 15h et 17h et retrait le jeudi matin entre 9h et 12h</p> <p>Résidence la Gaillarderie 1 benne 30 m³ encombrants le 2^{ème} mercredi du mois</p>	<p>Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès - uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016</p>
VERSAILLES		<p>Bennes pour les encombrants pour la zone militaire de Satory</p>	

ANNEXE 5 : POINTS DE COLLECTE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

COMMUNE	JOUR	HORAIRES	ADRESSE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	1 ^{er} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-13h	Place du Jumelage
NOISY-LE-ROI	3 ^e samedi du mois	9h-13h	CTM, 2 avenue de l'Europe
VERSAILLES	1 ^{er} samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-12h30	rue Pierre Lescot (centre commercial Richard Mique)
	1 ^{er} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00- 17h30	Angle de la rue Artois et Refuge
	2 ^e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Square Jean Houdon
	2 ^e samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00- 17h30	9 rue Vauban
	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Marché Saint Louis
	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en août)	14h00- 17h30	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)
	4 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
VIROFLAY	4 ^e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)
	1 ^{er} samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons bleus
	1 ^{er} samedi du mois	8H30 - 12H30	Rue Robert Cahen (entre la bibliothèque et l'Ecu de France)

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 6 : POINTS DE COLLECTE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

COMMUNE	JOUR	HORAIRES	ADRESSE
NOISY-LE-ROI *	3 ^e samedi du mois	9h-13h	CTM, 2 avenue de l'Europe
VERSAILLES	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-12h30	Carrefour Chemin des fausses reposes et rue Claude Debussy (Parking devant le stade Jussieu)
	2 ^e et 4 ^e samedi du mois	9h-12h30	Parking de Sceaux - avenue de Sceaux
VIROFLAY	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h30	Parking allée des Cordons bleus

* collecte des gravats également sur ce point
Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 7 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

ACCÈS	DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY		DÉCHÈTERIE DE BUC		ECOPOINT DE BIÈVRES	DÉCHÈTERIE CHESNAY-ROCQUENCOURT	MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY VILLACOUBLAY	DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRES SUR SEINE
	PRO.	PARTICULIER	PRO.	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER
LUNDI	Fermée	Fermée	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h30 - 13h30	8h-12h	10h-17h (19H d'avril à septembre)
MARDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	Fermée	Fermée	9h30 - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)
MERCREDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h30 - 13h30	13h-17h	10h-17h (19H d'avril à septembre)
JEUDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h30 - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)
VENDREDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	9h30 - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)
SAMEDI	Accès non autorisé	9h-18h	Accès non autorisé	9h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	8h30-12h 14h-17h	9h-12h	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)
DIMANCHE	Accès non autorisé	9h-13h	Accès non autorisé	9h-13h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	Fermée	Fermée	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)

ANNEXE 8 : PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)	247,47	238,25	235,00	230,38	229,03	228,23	223,42	212,26	211,92
EMBALLAGES ET PAPIERS	45,69	46,71	47,03	47,16	45,76	45,06	45,50	48,42	50,57
VERRE	23,80	23,84	24,26	24,49	24,88	24,68	25,37	26,77	26,58
DÉCHETS VÉGÉTAUX	33,88	36,45	32,09	33,00	30,23	29,95	29,85	29,40	32,58
ENCOMBRANTS	26,66	26,79	26,15	27,44	26,71	26,13	25,75	26,96	26,31
DEEE	0,37	0,31	0,36	0,38	0,22	0,23	0,19	0,11	0,16
DDM	0,29	0,21	0,22	0,23	0,22	0,21	0,24	0,20	0,15
DASRI	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,00
TEXTILE	2,56	2,53	2,58	2,74	2,88	2,94	2,99	2,38	2,90
AUTRE	0,23	0,20	0,08	0,10	0,11	0,21	0,07	0,10	0,07
TOTAL CTM	19,10	19,02	21,30	20,48	18,60	20,91	19,59	18,88	79,99
TOTAL DÉCHÈTERIE	28,39	32,87	38,08	42,42	51,96	52,11	61,07	64,92	19,68
TOTAL HORS DÉCHÈTERIE	377,49	372,04	364,53	362,48	356,60	354,05	349,88	343,80	347,96
OMA	316,95	308,80	306,29	302,03	299,66	297,97	294,29	287,44	289,07
DMA	425,87	424,66	424,58	426,09	427,72	427,73	431,05	428,02	448,02

ANNEXE 9 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

EN KG/HAB/AN	GRANDE COURONNE (ORDIF 2019)	YVELINES (ORDIF 2019)	ILE-DE-FRANCE (ORDIF 2019)	VERSAILLES GRAND PARC 2021
ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)	261	252	283	212
EMBALLAGES, PAPIERS GRAPHIQUES	41	40	38	51
VERRE	21	24	21	27
ENCOMBRANTS HORS DÉCHÈTERIE	21	24	27	26
VÉGÉTAUX HORS DÉCHÈTERIE	35	37	19	33
DÉCHETS SPÉCIFIQUES	2	2,6	2	0
DÉCHÈTERIE	128	106	75	80

ANNEXE 10 : FICHE RÉCAPITULATIVE

		TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION	
OMA (COMPRENANT LES TONNAGES ISSUS DES ORDRES DE SERVICE)	ORDURES MÉNAGÈRES	PAP	52192	56 589	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
		BORNE DE COLLECTE	4 397			
	VERRE	PAP	880	7 099	Verrerie	Valorisation matière
		BORNE DE COLLECTE	6 219			
	EMBALLAGES ET PAPIERS	PAP	12 548	13 504	Centre de tri	Valorisation matière
		BORNE DE COLLECTE	956			
	DÉCHETS VÉGÉTAUX	PAP	8 276	9 857	Compostage	Valorisation organique
		BORNE DE COLLECTE	425			
		DÉCHÈTERIE	1 156			
	ENCOMBRANTS	PAP	6 511	8 026	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique (CET) CLASSE 2	Valorisation matière
BORNE DE COLLECTE		514				
GRAVATS	DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	1 000	6 531	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais	
	PAP	2,62				
	BORNE DE COLLECTE	11,06				
DÉCHETS OCCASIONNELS	AMEUBLEMENT	DÉCHÈTERIE	970	970	Centre de tri	Valorisation matière
		DÉCHÈTERIE	6 517			
	BOIS	DÉCHÈTERIE	1 807	1 807	Centre de tri	Valorisation matière
		DÉCHÈTERIE	273			
	CARTONS	DÉCHÈTERIE	273	273	Centre de tri	Valorisation matière
		DÉCHÈTERIE	522			
	MÉTAUX	DÉCHÈTERIE	522	522	Centre de tri	Valorisation matière
		DÉCHÈTERIE	611			
	TOUT VENANT INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	611	611	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
		DÉCHÈTERIE	6 621			
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	6 621	6 621	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique (CET) CLASSE 2	Valorisation de matière et Stockage	
	DÉCHÈTERIE	201				
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	BORNE DE COLLECTE	201	446	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière ou Valorisation énergétique	
	DÉCHÈTERIE	245				
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	BORNE DE COLLECTE	42	490	Centre de tri	Valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	448				
TEXTILE	BORNE DE COLLECTE	776	821	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	45,12				
DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX	BORNE DE COLLECTE	1,22	1,22	Centre d'incinération	Valorisation énergétique	
	DÉCHÈTERIE	1,21				
RADIOGRAPHIES	DÉCHÈTERIE	1,21	1,21	Centre de tri	Valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	5,88				
PILES ET ACCUMULATEURS	BORNE DE COLLECTE	5,88	5,88	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique	
	DÉCHÈTERIE	2,06				
LAMPES ET TUBES NÉONS	DÉCHÈTERIE	2,06	2,06	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique	
	DÉCHÈTERIE	13,50				
HUILE DE MOTEUR	DÉCHÈTERIE	13,50	13,50	Traitement spécifique	Valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	15,27				
PNEUMATIQUES	DÉCHÈTERIE	15,27	15,27	Centre de tri	Valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE	1,89				
CARTOUCHES D'ENCRE	DÉCHÈTERIE	1,89	1,89	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique	
	DÉCHÈTERIE	6,56				
CAPSULES CAFÉ	DÉCHÈTERIE	6,56	6,56	Centre de tri	Valorisation matière	
	DÉCHÈTERIE					
SOMME DES TONNAGES COLLECTÉS		114 213				

ANNEXE 11 : FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

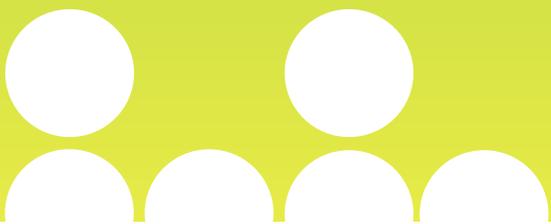
COMMUNES	NB DE PASSAGE EN 2021	POPULATION 2021	% PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA COMMUNE	ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2020-2021
BAILLY	1 056	3 615	29%	19%
BIÈVRES	66	4 662	1%	-13%
BOIS D'ARCY	11 592	15 220	76%	12%
BOUGIVAL	450	8 795	5%	92%
BUC	243	5 858	4%	-26%
CHÂTEAUFORT	15	1 408	1%	-83%
FONTENAY-LE-FLEURY	5 249	13 494	39%	17%
JOUY-EN-JOSAS	231	8 124	3%	14%
LA CELLE SAINT-CLOUD	1 279	20 830	6%	40%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	3 441	31 306	11%	5%
LES LOGES-EN-JOSAS	43	1 596	3%	-56%
NOISY-LE-ROI	1 929	7 577	25%	26%
RENNEMOULIN	45	109	41%	2%
SAINT CYR L'ÉCOLE	6 163	19 011	32%	5%
TOUSSUS-LE-NOBLE	38	1 168	3%	-46%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	958	22 649	4%	-1%
VERSAILLES	7 609	85 205	9%	-3%
VIROFLAY	2 026	16 406	12%	0%
TOTAL	42 433	267 033	16%	8%

ANNEXE 12 : FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DE BUC PAR COMMUNE

COMMUNES	NB DE PASSAGE EN 2021	POPULATION 2021	% PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA COMMUNE	ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2020-2021
BAILLY	23	3 615	1%	48%
BIÈVRES	103	4 662	2%	67%
BOIS D'ARCY	77	15 220	1%	61%
BOUGIVAL	38	8 795	0%	82%
BUC	2 977	5 858	51%	34%
CHÂTEAUFORT	1 271	1 408	90%	28%
FONTENAY-LE-FLEURY	44	13 494	0%	50%
JOUY-EN-JOSAS	752	8 124	9%	74%
LA CELLE SAINT-CLOUD	47	20 830	0%	49%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	318	31 306	1%	47%
LES LOGES-EN-JOSAS	755	1 596	47%	42%
NOISY-LE-ROI	30	7 577	0%	83%
RENNEMOULIN	1	109	1%	100%
SAINT CYR L'ÉCOLE	123	19 011	1%	33%
TOUSSUS-LE-NOBLE	544	1 168	47%	19%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	1 001	22 649	4%	52%
VERSAILLES	4 251	85 205	5%	50%
VIROFLAY	1 480	16 406	9%	49%
TOTAL	13 835	267 033	3%	44%

ANNEXE 13 : FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT PAR COMMUNE

COMMUNES	NB DE PASSAGE EN 2021	POPULATION 2021	% PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA COMMUNE	ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2020-2021
VERSAILLES	1 744	85 205	2%	38%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	9 032	31 306	29%	6%
BOUGIVAL	253	8 795	3%	63%
LA CELLE SAINT-CLOUD	552	20 830	3%	21%
TOTAL	11 581	146 136	8%	13%



Suivez-nous sur



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex
environnement@agglovgp.fr